

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

11 février

1984

No 6

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
11 février 1984
No 6

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	541
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	541
Avis divers	541
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	544
Compagnies, Loi sur les	507-547
Compagnies étrangères, Loi sur les	538
Curatelle publique, Loi sur la	555
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	539
Inspecteur général des institutions financières	556
Liquidation des compagnies, Loi sur la	557
Ministères, Avis concernant les	557
Projets de loi privés, Avis concernant les	580
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	540
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	581
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les	582
Syndicats professionnels, Loi sur les	583
Vente des effets non réclamés, Loi sur la	583
Vente(s) par licitation	583
Ventes par shérif	587
Ventes pour taxes, avis de publication	608

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1153-0060 HANS GRUENWALD ENTERPRISES INC.	1961 05 31	1984 01 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES HANS GRUENWALD INC. HANS GRUENWALD ENTERPRISES INC.
1110-1995 TRANS CANADA FOOD CO. (1962) LTD.	1962 08 13	1984 01 23	de la dénomination sociale: AGENCE DE VENTE R.M.D. INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

33669

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-4547 2164-4547 QUÉBEC INC.	1984 01 17	Chicoutimi
2164-4554 2164-4554 QUÉBEC INC.	1984 01 17	Chicoutimi
2164-4562 2164-4562 QUÉBEC INC.	1984 01 17	Chicoutimi
2164-4588 2164-4588 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Montréal
2164-4596 2164-4596 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-4638 2164-4638 QUÉBEC INC.	1984 01 23	Montréal
2164-8001 2164-8001 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Saint-Hyacinthe
2164-8019 2164-8019 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Québec
2164-8043 2164-8043 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Chicoutimi
2164-8217 2164-8217 QUÉBEC INC.	1984 01 20	Saint-Hyacinthe
2164-8308 2164-8308 QUÉBEC INC.	1984 01 23	Terrebonne
2164-8340 2164-8340 QUÉBEC INC.	1984 01 20	Montréal
2164-8381 2164-8381 QUÉBEC INC.	1984 01 20	Québec
2164-8431 2164-8431 QUÉBEC INC.	1984 01 20	Québec
2164-8464 2164-8464 QUÉBEC INC.	1984 01 23	Rimouski
2164-8753 2164-8753 QUÉBEC INC.	1984 01 24	Montmagny
2164-8803 2164-8803 QUÉBEC INC.	1984 01 24	Québec
2164-8829 2164-8829 QUÉBEC INC.	1984 01 23	Montréal
2164-8845 2164-8845 QUÉBEC INC.	1984 01 23	Québec
2164-8928 2164-8928 QUÉBEC INC.	1984 01 20	Rouyn-Noranda
2164-8969 2164-8969 QUÉBEC INC.	1984 01 23	Montréal
2165-1013 2165-1013 QUÉBEC INC.	1984 01 24	Kamouraska
2165-1021 2165-1021 QUÉBEC INC.	1984 01 24	Rimouski
2165-1146 2165-1146 QUÉBEC INC.	1984 01 24	Saint-François
2165-1153 2165-1153 QUÉBEC INC.	1984 01 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distric judiciaire
2165-8042 2165-8042 QUÉBEC INC.	1984 01 18	Longueuil
2165-8067 2165-8067 QUÉBEC INC.	1984 01 18	Montréal
2165-8315 2165-8315 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Laval
2165-8414 2165-8414 QUÉBEC INC.	1984 01 17	Abitibi
2165-8562 2165-8562 QUÉBEC INC.	1984 01 18	Montréal
2165-8794 2165-8794 QUÉBEC INC.	1984 01 18	Montréal
2165-8810 2165-8810 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Bedford
2165-8893 2165-8893 QUÉBEC INC.	1984 01 19	Beauharnois
2165-8927 2165-8927 QUÉBEC INC.	1984 01 18	Beauce
2164-8787 ALAIN & CAROL LAVOIE INC.	1984 01 24	Kamouraska
2165-8232 LES AMEUBLEMENTS CORBEIL INC.	1984 01 18	Terrebonne
2165-8505 LES AMUSEMENTS YVAN LÉTOURNEAU INC.	1984 01 18	Québec
2164-8316 ANDRÉ LABONTÉ AUTOMOBILES INC.	1984 01 19	Roberval
2165-8331 ARTEK INC.	1984 01 18	Laval
2164-8357 ASPHALTES DES CANTONS INC.	1984 01 20	Bedford
2164-8530 ATELIER REFLET INC.	1984 01 23	Montréal
2165-8059 LES ATELIERS ROSARIO TREMBLAY (1984) INC.	1984 01 17	Alma
2164-8035 AUTO M.A.D. INC.	1984 01 19	Montmagny
2164-8407 LES AUTOMOBILES R.M.R. DOYON INC.	1984 01 19	Saint-François
2164-8183 BANVILLE CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.	1984 01 20	Hauterive

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-8068 BOUTIQUE CHAMPION INC.	1984 01 19	Trois-Rivières
2165-8398 BOUTIQUE DE BEAUTÉ L'AUDACIEUSE INC.	1984 01 19	Chicoutimi
2164-8654 BOUTIQUE TAXI (ALMA) INC.	1984 01 20	Québec
2164-8647 BOUTIQUE TAXI (CHICOUTIMI) INC.	1984 01 20	Québec
2164-8480 CABOCHE PRÊT-À-PORTER INC.	1984 01 23	Saint-Hyacinthe
2165-8240 CAISSE-ORDINATEUR (C.O.D.E.C.) INC.	1984 01 18	Québec
2165-8984 LES CARBURES DE MONT-LAURIER INC.	1984 01 18	Labelle
2165-8547 CASSE-CROÛTE 780 INC.	1984 01 17	Québec
2165-8943 CASSE-CROÛTE REST-O-PUB INC.	1984 01 18	Abitibi
2164-8282 CENTRE DE DONNÉES, DE FORMATION ET DE RESSOURCES EN ASSURANCES DU QUÉBEC INC.	1984 01 20	Québec
2164-8811 CENTRE NATIONAL DE VOILE ST-ZOTIQUE INC.	1984 01 23	Montréal
2165-8885 CHAUSSURES BELAMY INC.	1984 01 19	Québec
2164-8662 CLUB VIDÉO PLUS PLUS INC.	1984 01 20	Joliette
2165-1047 COLETTE ET DENIS LÉTOURNEAU INC.	1984 01 24	Montmagny
2164-8159 COMPAGNIE DE GESTION ALCENA INC.	1984 01 19	Laval
2164-8795 CONSTRUCTION ANGELBERT TURNER INC.	1984 01 24	Trois-Rivières
2164-8712 CONSTRUCTION JACQUES CHARLEBOIS INC.	1984 01 23	Saint-Hyacinthe
2165-8224 CONSTRUCTION JUPITER INC.	1984 01 18	Beauharnois
2164-8076 LES CONSTRUCTIONS JADA INC.	1984 01 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-8894 CONSTRUCTIONS LABONTÉ & ROULEAU LTÉE	1984 01 23	Longueuil
2165-8364 LES CONSTRUCTIONS L.C.L. INC.	1984 01 18	Beauce
2165-8208 LES CONSTRUCTIONS DENIS FONTAINE INC.	1984 01 16	Québec
2165-8588 LA CORPORATION D'INVESTISSEMENT JADE	1984 01 17	Montréal
2164-8027 COURRIER H.R.T. INC.	1984 01 18	Beauharnois
2165-8380 CTC CONTRÔLES TECHNIQUES DE COUVERTURES INC.	1984 01 19	Québec
2165-8711 DÉCOR DAME PLUME LTÉE	1984 01 17	Saint-François
2164-8258 DÉCORATION CARON & FILS LTÉE	1984 01 20	Alma
2165-8836 DÉPANNEUR ANDRÉE ST-PIERRE INC.	1984 01 19	Trois-Rivières
2165-8760 DÉPANNEUR D. L. PLUS INC.	1984 01 18	Richelieu
2164-8092 DIFFUSION TAXI INC.	1984 01 20	Québec
2164-8084 LES DISTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES R.C. INC.	1984 01 20	Montréal
2164-8399 D.R. AUTO SELECT INC.	1984 01 19	Richelieu
2165-8745 ÉCURIE NOËL FERLAND INC.	1984 01 18	Québec
2165-8877 LES ÉDITIONS CARVELLE INC.	1984 01 19	Québec
2164-8472 ÉLECTRONIQUE VOLTA INC.	1984 01 23	Montréal
2164-8985 ENTRE DEUX VINS INC.	1984 01 24	Chicoutimi
2164-8324 LES ENTREPRISES ANDRÉ BOUTIN INC.	1984 01 19	Montréal
2164-8126 LES ENTREPRISES A.M. LAPLANTE LTÉE	1984 01 18	Bedford
2165-8356 LES ENTREPRISES BLANCHOD INC.	1984 01 19	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-8134 LES ENTREPRISES DUVALANT INC.	1984 01 19	Laval
2164-8720 LES ENTREPRISES D'ADMINISTRATION BERNARD FRIGON INC.	1984 01 24	Longueuil
2165-1112 LES ENTREPRISES D'ADMINISTRATION MARCEL BOURGUIGNON INC.	1984 01 24	Longueuil
2165-8679 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES ANDRÉ MONTPLAISIR INC.	1984 01 18	Trois-Rivières
2164-8944 LES ENTREPRISES GÉRARD DERAICHE INC.	1984 01 20	Laval
2165-8950 LES ENTREPRISES GÉRARD DOUCET LTÉE	1984 01 18	Chicoutimi
2165-8554 LES ENTREPRISES GE-TE LTÉE	1984 01 18	Montréal
2165-8299 ENTREPRISES GODCO INC.	1984 01 17	Québec
2164-8456 LES ENTREPRISES G. TALBOT INC.	1984 01 19	Longueuil
2164-8241 LES ENTREPRISES JEAN LAQUERRE INC.	1984 01 20	Trois-Rivières
2164-8993 LES ENTREPRISES LES FORÊTS DU NORD INC.	1984 01 24	Chicoutimi
2165-8430 LES ENTREPRISES NEI-FOR INC.	1984 01 16	Beauce
2165-8273 LES ENTREPRISES P. JAQUE INC.	1984 01 17	Québec
2165-8661 LES ENTREPRISES ROY & GOSSELIN INC.	1984 01 19	Frontenac
2165-1120 LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION YAMASKA INC. YAMASKA HANDLING EQUIPMENT INC.	1984 01 23	Saint-Hyacinthe
2165-8448 EXCAVATION CHRISTIAN LEMAY INC.	1984 01 18	Abitibi
2164-8688 EXPLO IV INC.	1984 01 20	Québec
2165-8349 LES EXPLORATIONS SULOR INC.	1984 02 15	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-8167 FERME JOLIVOIR (1984) INC.	1984 01 19	Kamouraska
2165-8851 FERME JO-RAY INC.	1984 01 19	Québec
2164-8738 FERME LAUZIÈRE INC.	1984 01 24	Bedford
2164-8423 LES GALERIES DE MODES JONQUIÈRE (1984) INC.	1984 01 20	Chicoutimi
2165-8737 GARAGE ANDRÉ LAVALLÉE INC.	1984 01 17	Québec
2165-8257 GARAGE FRANK INC. FRANK'S GARAGE INC.	1984 01 16	Montréal
2164-8191 GARAGE LAFRANCE & FILS INC.	1984 01 19	Saint-Hyacinthe
2165-8281 GERCOTECH (1984) INC.	1984 01 18	Québec
2165-8083 GESTION 211 INC.	1984 01 18	Montmagny
2164-8498 GESTION C.B.R. INC.	1984 01 23	Beauce
2164-8902 GESTION JACALBOIS INC.	1984 01 23	Saint-Hyacinthe
2165-8844 GESTION M. RAYMOND INC.	1984 01 19	Montréal
2164-8522 GESTION M.B.L.S. INC.	1984 01 24	Montréal
2164-8936 GESTION NOËL MARTIN INC.	1984 01 20	Québec
2165-8968 GILBEC CONSTRUCTION INC.	1984 01 19	Rimouski
2165-8729 GODMER MODES INC.	1984 01 17	Montréal
2165-8703 LE GROUPE DES COMMERÇANTS DU CENTRE D'ACHAT LACORDAIRE INC.	1984 01 19	Montréal
2164-8449 LE GROUPE KRC INC.	1984 01 23	Laval
2164-8050 HENRI TARDIF INC.	1984 01 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-8471 LES HUILES GÉRARD BLANCHETTE INC.	1984 01 17	Québec
2164-8852 LES IMMEUBLES JOCLAINE LTÉE	1984 01 23	Longueuil
2165-8935 LES IMMEUBLES THÉO. BENOIST INC.	1984 01 18	Trois-Rivières
2164-8415 LES IMMEUBLES TURNER INC.	1984 01 20	Terrebonne
2165-8646 LES IMMEUBLES VIA INC.	1984 01 18	Longueuil
2164-8761 INTER-LUSTRE DE LAVAL LTÉE	1984 01 24	Laval
2164-8506 INVENTIONS MISTRAL INC.	1984 01 24	Montréal
2165-8976 LES INVESTISSEMENTS ALGÉ INC.	1984 01 19	Beauharnois
2165-8422 LES INVESTISSEMENTS PHV INC.	1984 01 17	Laval
2165-8752 JEAN CHENNEC & ASSOCIÉS INC.	1984 01 18	Longueuil
2165-8265 JÉRÓNARD LTÉE	1984 01 17	Terrebonne
2165-8778 LA JONQUE DE JONQUIÈRE INC.	1984 01 18	Chicoutimi
2165-8901 LEVY FINANCE (CANADA) INC.	1984 01 20	Québec
2164-8225 L.M. DESBIENS INC.	1984 01 19	Alma
2165-8372 MAISON DE CONSULTATION LISE LEBOEUF INC.	1984 01 17	Montréal
2165-8109 MARCHÉ M. PROVOST INC.	1984 01 17	Terrebonne
2164-8175 MATÉRIAUX LE-GRAND INC.	1984 01 19	Richelieu
2164-8365 MEUNERIE GUY JETTÉ & FILS INC.	1984 01 20	Drummond
2164-8860 MOTEL LE MARQUIS (1984) INC.	1984 01 23	Richelieu
2165-8455 MOTO SPORT REPENTIGNY INC.	1984 01 18	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-8233 MOTOSPORTS V.P. INC.	1984 01 19	Drummond
2165-1005 LE PANETON INC.	1984 01 31	Hauterive
2165-8992 PAUL POULIN (1984) INC.	1984 01 19	Québec
2165-1138 LES PÉPINIÈRES C.G.R. INC.	1984 01 23	Beauharnois
2165-8919 PHYSI RYTHME INC.	1984 01 18	Québec
2165-8612 PIERRE MARTINEAU INC.	1984 01 17	Saint-François
2164-8266 PLACE ANSE-À-BEAUFILS INC.	1984 01 20	Gaspé
2165-8869 LES PLACEMENTS G.M.N.S. INC.	1984 01 18	Longueuil
2165-8828 PLACEMENTS L.C. PINET INC.	1984 01 18	Richelieu
2164-8209 PLACEMENTS RENÉ BILODEAU INC.	1984 01 20	Québec
2164-8639 LES PLACEMENTS SYLVIO BOIVIN INC.	1984 01 20	Chicoutimi
2165-8091 POSTUNIC INC.	1984 01 17	Montréal
2165-8802 LA POURVOIRIE DU CERF-SAU INC.	1984 01 18	Terrebonne
2164-8951 LES PRODUCTIONS ANDRÉ GÂGNON INC.	1984 01 23	Québec
2164-8514 LES PRODUCTIONS JIM CORCORAN INC.	1984 01 23	Montréal
2165-8653 LES PRODUITS SOL-R INC.	1984 01 18	Chicoutimi
2165-8695 PUBLICITÉ JEAN LAMOUREUX INC.	1984 01 19	Montréal
2164-8118 QUINCAILLERIE POUR-TOI INC.	1984 01 19	Québec
2164-8886 LES RÉNOVATEURS G.D.V. INC.	1984 01 23	Laval
2164-8142 RÉNOVATION RELANCE INC.	1984 01 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-8570 RÉNOVATIONS CITADELLE INC.	1984 01 17	Québec
2165-8323 LES RÉNOVATIONS LE 7 LTÉE	1984 01 18	Montréal
2164-8670 RÉPAROPTIQUE INC.	1984 01 20	Montréal
2164-8837 REPRÉSENTEC INC.	1984 01 20	Québec
2164-8373 RESTAURANT STE-ADELE CHARENTES INC.	1984 01 19	Terrebonne
2165-8604 R. THOMASSIN ET FILS INC.	1984 01 16	Québec
2165-8620 R. & N. CRÉPEAU INC.	1984 01 17	Abitibi
2165-8596 LES SALONS MAXI-TÊTES INC.	1984 01 17	Richelieu
2165-8786 SATELLITE MICRO SYSTÈME S.M.S. INC.	1984 01 16	Québec
2165-8638 SÉLECTOCHIC INC.	1984 01 18	Chicoutimi
2165-8463 SERVICE D'ENTRETIEN HUILEC INC.	1984 01 16	Montréal
2165-8497 SERVICES D'INFORMATIQUE D. GERVAIS INC.	1984 01 16	Joliette
2165-1039 LES SERVICES IMMOBILIERS ADER INC.	1984 01 24	Québec
2165-8307 LES SUSPENSIONS J.L.R. INC.	1984 01 17	Alma
2165-8075 LES SYSTÈMES INFORMATIQUES GAP INC.	1984 01 18	Laval
2164-8290 SYSTÈMES PARABOLIQUES SATELLITES INC.	1984 01 20	Montréal
2165-8216 TERRASSEMENTS LÉO OUELLETTE INC.	1984 01 18	Beauharnois
2164-8332 TOUNDRATOUR INC.	1984 01 20	Montréal
2164-8100 TRAITEMENT DE TEXTE HLP INC.	1984 01 20	Québec
2164-8910 LES TRANSMISSIONS D.C.R. INC.	1984 01 31	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-8489 TRANSPORT A.E.S. INC.	1984 01 17	Abitibi
2165-8539 TRANSPORT GASTON COUTURE INC.	1984 01 17	Québec
2164-8274 TREMBLAY VIDÉO INC.	1984 01 20	Trois-Rivières
2165-8406 USINAGE M.C.M. INC.	1984 01 19	Longueuil
2165-8687 VARIÉTÉS DÉPANNEUR L'OISEAU GOURMAND INC.	1984 01 18	Rouyn-Noranda
2164-8746 LES VÊTEMENTS DIANE & RENAUD INC.	1984 01 24	Laval

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

33669

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1356-5890 AMBULANCE DEUX MILLE INC.	1974 05 16	1984 01 17	AMBULANCE 2000 INC.
1232-5874 ANDRÉ LARUE LIMITÉE	1968 07 22	1984 01 20	
1244-1754 ASSURANCE C.W. DUNN INC.	1955 10 26	1984 01 18	
1633-7719 ASSURANCES MICHEL RICHARD & ASSOCIÉS INC.	1979 02 19	1984 01 17	LES PRODUCTIONS KANOU INC.
1165-0207 AUTOMOBILE A. TALBOT LTÉE	1954 05 25	1984 01 17	TALBOT CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE
1146-8873 LES AUTOMOBILES RIVERSIDE INC.	1966 12 22	1984 01 18	
1362-3434 AVITECNICO INC.	1975 03 12	1984 01 20	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1200-7498 A. BOURQUE ACIER & MÉTAUX INC.	1970 06 26	1984 01 23	
1334-0633 BARCANA LTÉE	1973 04 06	1984 01 23	BARCANA INC.
1348-4399 BELLEVUE FINANCE INC.	1972 07 28	1984 01 19	
1507-6912 BERSIMA INC.	1977 10 17	1984 01 20	LES SERVICES ADMINISTRATIFS U.V. INC.
1465-9361 BIJOUTERIE & IMPORTATIONS JUNIOR LTÉE	1976 03 30	1984 01 19	
1155-3351 BOITEAU INC.	1959 01 30	1984 01 13	
1164-9472 CHANTIERS BONNEAU LTÉE	1950 11 29	1984 01 20	
1638-5817 CHARLES R. GAREAU & ASSOCIÉS INC.	1979 08 31	1984 01 19	
1349-0255 CHÂTEAU MARTINEAU INC.	1973 11 30	1984 01 19	
1360-5035 CLINIQUE MÉDICALE IBERVILLE LTÉE	1974 11 28	1984 01 23	
1214-3988 LA COMPAGNIE MARCEL GAMACHE INC.	1971 09 20	1984 01 18	SCELLEMENTS J.F. INC.
1505-6146 CONSTRUCTION G.C.P. INC.	1976 11 12	1984 01 23	
1263-8441 CONSTRUCTION REA LTÉE	1964 01 28	1984 01 20	
1465-6847 LES CONSTRUCTIONS LAURIER GIROUX INC.	1976 03 22	1984 01 23	
1356-6112 LES CONSTRUCTIONS LAVOIE & FILS INC.	1974 05 15	1984 01 19	
1505-4554 CRÉATIONS DAVID-EMANUEL INC.	1976 10 29	1984 01 17	
1254-3674 DORWIN INVESTMENTS CORP.	1965 05 18	1984 01 18	LES INVESTISSEMENTS DORWIN LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1220-6181 ÉCHAFAUDAGE FALARDEAU INC.	1971 12 22	1984 01 20	
1243-5871 ÉDIFICE 50 JACQUES-CARTIER INC.	1960 05 24	1984 01 20	
1213-1579 LES EMBALLAGES CARROUSEL INC. ...	1971 03 03	1984 01 18	
1639-9354 LES ENTREPRISES C.L.M.D. INC.	1979 11 19	1984 01 18	
1268-6739 LES ENTREPRISES J.L. LIVERNOCHE INC.	1960 07 04	1984 01 20	
1354-6494 LES ENTREPRISES LE GOULOT INC.	1974 03 11	1984 01 20	LES ENTREPRISES P & M MARTEL INC.
1509-0004 LES ENTREPRISES MIROLIN INC.	1977 11 30	1984 01 19	
1176-3802 LES ENTREPRISES M.P. INC.	1962 10 04	1984 01 19	
1177-8149 LES ENTREPRISES RACINE & FILS LTÉE	1960 11 29	1984 01 16	
1155-0647 EUG. DESROCHES FILS LTÉE	1948 03 05	1984 01 20	
1258-9628 FECTEAU TAXI LIMITÉE	1961 08 25	1984 01 20	
1369-2033 FERNAND LEGAULT INC.	1974 08 02	1984 01 23	
1467-0301 GARAGE ALFRED CHAREST INC.	1976 05 12	1984 01 23	
1152-8346 GARAGE LEDUC & PILON LTÉE	1966 12 27	1984 01 23	GARAGE ROGER BEAUCHAMP INC.
1509-0376 GILLES CONTANT INC.	1977 11 28	1984 01 23	
1108-7103 GRAPHIQUES EMPIRE INC.	1963 09 18	1984 01 11	
1264-4241 LE GROUPE KATIMAVIK INC.	1972 02 25	1984 01 18	
1463-7268 GUY MCCOLLOUGH INC.	1975 12 17	1984 01 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1626-6637 HABITAT CANDIAC INC.	1978 05 18	1984 01 20	
1104-8154 HOLT, RENFREW & CIE, LIMITÉE	1919 05 16	1984 01 11	
1208-4216 H. BEAUDRY, BLOCS DE BÉTON LTÉE	1970 11 17	1984 01 20	
1470-1486 LES INDUSTRIES ABENAKIS INC.	1976 09 14	1984 01 23	
1369-6885 LES INDUSTRIES LÉON ROY INC.	1974 09 17	1984 01 20	
1161-3981 JOSEPH LABRECQUE INC.	1969 01 19	1984 01 17	
1169-3645 J.E. PINEL INCORPORÉE	1957 11 28	1984 01 16	GESTION V. PINEL INC.
1266-9032 LABORATOIRE MÉDICO DES MILLE ÎLES INC.	1968 09 17	1984 01 09	
1509-3537 LINGERIE ETCHEMIN INC.	1977 12 09	1984 01 19	
1219-1953 L. GIRARD CONSTRUCTION INC.	1971 10 22	1984 01 18	
1507-7886 MAISON ROGER CROTEAU BROSSARD INC.	1977 10 20	1984 01 18	
1134-2391 MAISON ROGER CROTEAU INC.	1968 12 05	1984 01 17	
1475-1309 MANAGEST INC.	1977 03 11	1984 01 19	
1278-1258 OGGI INC.	1968 06 20	1984 01 19	
1309-1723 PAPIER KINGSEY-FALLS INC.	1972 06 16	1984 01 17	
1368-3081 PAUL-A. CHRISTOPHE INC.	1974 05 17	1984 01 17	GESTION DANIEL CHRISTOPHE INC.
1637-4134 PIÈCES D'AUTOS GOSSELIN INC.	1979 07 03	1984 01 17	
1636-7526 LES PIÈCES D'AUTOS SABREVOIS INC.	1979 06 04	1984 01 17	
1501-5399 PLACEMENTS ANDRÉ GAGNON LTÉE .	1975 12 23	1984 01 23	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1238-2636 LES PLACEMENTS FERNAND BERNARD INC.	1970 10 07	1984 01 18	
1255-1453 LES PLACEMENTS ROBERT DUPONT LTÉE	1969 12 09	1984 01 18	
1240-5551 PLANTATION DOWNEY INC.	1969 02 27	1984 01 18	
1639-1492 PRÉMOULÉ INC.	1979 10 01	1984 01 18	
1186-4436 QUINCAILLERIE A. ET D. INC.	1969 06 27	1984 01 19	
1463-8746 RBIDOUX-CHRISTOPHE INC.	1975 12 22	1984 01 20	LES CONCEPTS MOBISOL INC.
1463-4638 RÉFRIGÉRATION R. LÉVESQUE INC. ...	1975 12 04	1984 01 19	
1352-6348 RELIURE JEANNOT LIMITÉE	1973 11 16	1984 01 17	IMPRIMERIE DESMARAIS & FILS LTÉE
1467-6258 RESTAURANT BAM INC.	1976 06 07	1984 01 23	
1158-5536 ROBERT DAIGLE INC.	1961 02 06	1984 01 23	
1164-4044 ROCH' ELECTRIC LIMITED	1945 10 29	1984 01 19	GESTION NADEAU ET FILS INC.
1362-6957 ROGER BEAUVAIS INC.	1975 04 01	1984 01 23	
1471-6575 ROGER SAVARIA INC.	1976 11 22	1984 01 24	
1261-1620 ROLAND FRAPPIER ET FILS INC.	1971 09 07	1984 01 19	
1640-3081 SERVICES DE GESTION ET D'ALIMENTATION GEORGES ET ANNE-MARIE INC.	1979 12 10	1984 01 19	PAVILLON J. JACQUES INC.
1636-6700 SERVICES DE GESTION ET D'ALIMENTATION C.L.R. INC.	1979 05 31	1984 01 19	PAVILLON ROSILDA INC.
1509-8411 SUPERMARCHÉ JEAN-GUY FONTAINE INC.	1977 12 29	1984 01 19	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1289-7799 TRANSDATA INC.	1965 02 03	1984 01 17	
1466-1573 VENMAR INC.	1976 04 08	1984 01 19	

33669

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-5445 2149-5445 QUÉBEC INC.	1982 12 23	1984 01 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2149-8522 2149-8522 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1984 01 19	du district: Saint-Hyacinthe
2152-7155 2152-7155 QUÉBEC INC.	1983 03 22	1984 01 16	de la dénomination sociale: GESTION LOUIS MORISSETTE INC.
2154-2063 2154-2063 QUÉBEC INC.	1983 04 18	1984 01 17	du district: Beauharnois
2154-2097 2154-2097 QUÉBEC INC.	1983 04 18	1984 01 23	1) de la dénomination sociale: BOUTIQUE MAÎTRE SPORT INC. 2) du district: Saint-François
2154-7104 2154-7104 QUÉBEC INC.	1983 04 28	1984 01 20	du district: Montréal
2158-0840 2158-0840 QUÉBEC INC.	1983 07 13	1984 01 19	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT D.F.M. INC. 2) du district: Montréal
2160-0432 2160-0432 QUÉBEC INC.	1983 09 12	1984 01 18	1) de la dénomination sociale: SCIÉRIE ST-JEAN DE MATHA INC. 2) du district: Joliette
2161-4896 2161-4896 QUÉBEC INC.	1983 10 21	1984 01 19	de la dénomination sociale: CLUB VIDÉO CHOIX (1984) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2161-4904 2161-4904 QUÉBEC INC.	1983 10 21	1983 12 28	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS JYALG INC.
2161-8954 2161-8954 QUÉBEC INC.	1983 10 28	1984 01 20	de la dénomination sociale: ALIMENTATION W. BOUDREAU INC.
2162-5249 2162-5249 QUÉBEC INC.	1983 11 15	1984 01 19	de la dénomination sociale: METS CHINOIS KIM WAH INC. CHINESE FOODS KIM WAH INC.
2163-4589 2163-4589 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 01 19	du district: Abitibi
2163-6121 2163-6121 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 01 17	du capital-actions
2163-6428 2163-6428 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1984 01 23	du district: Rimouski
2163-9810 2163-9810 QUÉBEC INC.	1983 12 19	1984 01 23	de la dénomination sociale: LES SERVICES ALIMENTAIRES RÉAL ST-PIERRE (1984) INC.
2164-2558 2164-2558 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 01 19	1) de la dénomination sociale: AMEUBLEMENT DORION (1984) LTÉE 2) du capital-actions
2164-6054 2164-6054 QUÉBEC INC.	1984 01 10	1984 01 20	de la dénomination sociale: TRANSPORT STE-CLAIRE (1984) INC.
1148-4706 ABATTOIRS LAURENTIDES INC.	1966 10 26	1984 01 20	du capital-actions
1471-6328 AMBULANCE VIMONT LTÉE	1976 11 19	1984 01 18	des dispositions
1624-7736 LES AMÉNAGEMENTS LUNEBEC INC. .	1978 03 23	1984 01 20	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LUNEBOURG INC. 2) du capital-actions
1181-4092 ARO INC.	1967 06 29	1984 01 18	des dispositions
1635-5794 LES ATELIERS TOISE INC.	1979 04 19	1984 01 11	de la dénomination sociale: TOISE DESIGN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-0154 LES AUTOMOBILES D.P.S. LTÉE	1983 07 08	1984 01 18	des dispositions
1841-8368 LE CARREFOUR DE LA VOITURE D'OCCASION HONORÉ-MERCIER INC.	1980 12 22	1984 01 17	de la dénomination sociale: LE CARREFOUR DE LA VOITURE IMPORTÉE INC.
1634-5878 CONSEILLERS EN INFORMATIQUE CHARTRAND FRÉDÉRIK & ASSOCIÉS INC.	1979 03 13	1984 01 21	de la dénomination sociale: LES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES CHARTRAND, FRIGON, BOURGUIGNON & ASSOCIÉS INC.
1364-7508 DENIS FORCIER INC.	1975 07 18	1984 01 20	du capital-actions
2149-6682 DUGRÉ, MILLETTE, LEMAY & ASSOCIÉS INC.	1982 12 30	1984 01 19	du capital-actions
1168-2705 LES EMBALLAGES CASCADES INC.	1966 04 29	1984 01 16	du capital-actions
2162-7971 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES DE RI INC.	1983 11 22	1984 01 16	du district: Montréal
1639-0569 LES ENTREPRISES EN TÉLÉCOMMUNICATION LEGA INC.	1979 09 25	1984 01 17	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1856-1530 LES ENTREPRISES LUC DE TONNANCOURT INC.	1982 03 22	1984 01 09	de la dénomination sociale: TECHNOPTIQUE INC.
2163-1627 LES ENTREPRISES ST-LUC (1983) INC. .	1983 11 29	1984 01 13	de la dénomination sociale: LES RÉALISATIONS ST-LUC INC.
1855-1051 ÉRECTION L.P. INC.	1982 02 19	1984 01 19	1) du district: Terrebonne 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1858-2700 LES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES J.M. LABBÉ INC.	1982 05 21	1984 01 18	de la dénomination sociale: LA FERME ONZETTE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1356-7805 FABER ET CIE INC.	1974 05 23	1984 01 20	du capital-actions
2154-4143 FERME ARCLADE INC.	1983 04 21	1984 01 20	du capital-actions
1626-8716 LES FERMES MAICRAFT (1978) INC.	1978 05 25	1984 01 19	du capital-actions
1138-0946 GARAGE McCONNERY INC.	1952 09 23	1984 01 17	de la dénomination sociale: GESTIONS MCCONNERY INC. MCCONNERY HOLDINGS INC.
1854-5269 GERCOTECH INC.	1982 01 31	1984 01 18	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS 3333 INC. 2) du capital-actions
2153-4755 GESTION LANOGE INC.	1983 03 30	1984 01 18	du district: Chicoutimi
1359-4833 GESTION L. MICHAUD & FILS INC.	1974 10 02	1984 01 16	de la dénomination sociale: GESTION L. MICHAUD & FRÈRES INC.
2152-3501 GESTION PAUL POULIN & ASSOCIÉS INC.	1983 03 14	1984 01 16	de la dénomination sociale: GESTION PAUL POULIN INC.
2152-8492 LE GRAND MARCHÉ DE CHARLESBOURG INC.	1983 03 17	1984 01 18	de la dénomination sociale: 2152-8492 QUÉBEC INC.
2159-3306 HÉBERGEMENT ST-ANTOINE INC.	1983 08 29	1984 01 20	du nombre des administrateurs: 1
1472-0452 HENRI-PAUL BOULIANNE INC.	1976 12 06	1984 01 18	du capital-actions
2149-8464 LES IMMEUBLES VOGIS INC.	1982 12 31	1983 12 28	du capital-actions
1644-0109 INVESTOU INC.	1980 04 25	1984 01 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2155-0041 JACQUES DESPARS (TROIS-RIVIÈRES) INC.	1983 05 01	1984 01 20	du district: Montréal
1187-8824 JOSEPH PICARD & FILS INC.	1961 06 19	1984 01 16	de la dénomination sociale: PICARD INDUSTRIES INC.
1111-9146 KERATOPTIK INC.	1965 03 08	1984 01 18	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2154-1172 LISE TANGUAY INC.	1983 04 26	1984 01 19	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum 2 maximum 10
1214-3509 MEUNERIE LEDUC INC.	1971 03 26	1984 01 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
1186-5656 NADEAU & FRÈRES, LTÉE	1946 10 09	1984 01 19	du capital-actions
1850-6915 NOËL BISSON INC.	1981 09 25	1984 01 18	du district: Montréal
1320-9499 NOVACO LIMITÉE	1965 06 16	1984 01 01	de la dénomination sociale: DESOURDY CONSULTANTS INC.
1851-7508 O.B.T. CONSTRUCTION INC.	1981 10 26	1984 01 19	de la dénomination sociale: LES AMUSEMENTS O.B.T. INC.
2150-7066 AU PARADIS DES VIANDES INC.	1983 01 31	1984 01 17	de la dénomination sociale: 2150-7066 QUÉBEC INC.
2149-5734 LES PLACEMENTS ALBERT BEAUREGARD INC.	1982 12 23	1984 01 17	du capital-actions
1863-8510 LES PLACEMENTS O-BOISIER INC.	1982 12 01	1984 01 18	de la dénomination sociale: SERVICE DE GRUES F. R. INC.
1205-0548 QUEBECOR INC.	1965 01 08	1984 02 06	du capital-actions
2160-2131 RACQUETBALL LAURENTIEN (1983) INC.	1983 09 15	1984 01 19	du capital-actions
1636-6965 RÉCUPÉRATION DRUMMOND INC.	1979 05 31	1984 01 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1462-8408 SPORTS NAUTIQUES GALLAGHER ET ROY INC.	1975 10 31	1984 01 20	du capital-actions
1856-1621 S.Y.B. TRANSPORT INC.	1982 03 22	1984 01 18	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
1862-8990 TRANSMISSION G.L. INC.	1982 11 05	1984 01 17	du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1638-2020 TRANSPORT JEAN BOISVERT INC.	1979 08 13	1984 01 20	du district: Longueuil
1851-9082 TRÉCO INTERNATIONAL INC.	1981 10 30	1984 01 23	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

33669

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2161-0894 PIÈCES D'AUTO ANDRÉ ROBERT LTÉE	constitution	1983 10 07	1984 01 18

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MAARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-5578 ALLIANCE CANADO-HAÏTIENNE DES PROGRESSISTES DE LIANCOURT À MONTRÉAL INC.	1984 01 24	4135, 55 ^e Rue, Saint-Michel, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-0652 ANIMATION COMMUNAUTAIRE ET ORGANISATION RÉGIONALE NOUVELLE BEUCE INC.	1984 01 23	Sainte-Marie de Beauce
2163-3847 ASSOCIATION CULTURELLE KANNADA, MONTRÉAL	1984 01 23	3330, Boisclair, Brossard
2164-0909 ASSOCIATION DES FEMMES DIPLÔMÉES DES UNIVERSITÉS-SECTION OUTAOUAIS	1984 01 24	68, rue Marengère, Hull
2164-0594 ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS	1984 01 24	121, Carillon, Hull
2164-7094 L'ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC	1984 01 23	276, rue St-Jacques, bureau 705, Montréal
2164-0727 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE DES CASTORS INC.	1984 01 24	470, rue des Castors, Sainte-Anne-du-Lac
2164-0321 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU RAPIDE DES HÊTRES SUD	1984 01 18	Shawinigan-Sud
2163-0132 ASSOCIATION DES RESTAURANTS GRECS DU QUÉBEC	1984 01 23	442, Jean-Talon ouest, bureau 1, Montréal
2162-4028 L'A.P.E.U. (AIDER POUR ÊTRE UNIS)	1984 01 23	1, rue Radisson, app. 1, Hull
2163-7434 LE CAFÉ, LE RADIS CÉLESTE DE SHERBROOKE	1984 01 23	Sherbrooke
2164-4174 CARNAVAL DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME INC.	1984 01 18	855, chemin Vanier, Saint-Jean-Chrysostome
2161-6909 CENTRAFONDS	1984 01 23	3955, Provost, Lachine
2164-0453 CENTRE CULTUREL ET SPORTIF RÉGIONAL DE LA MAURICIE INC.	1984 01 23	Saint-Barnabé
2163-3821 CENTRE D'ÉTUDES MULTIDISCIPLINAIRES ET DES FEMMES (GEMIF)	1984 01 24	Montréal
2162-3046 CENTRE HAÏTIEN D'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET DE PROMOTION DE LA CULTURE (CHOC)	1984 01 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-0180 LE CERCLE DES FERMÈRES DU LAC FRONTIÈRE INC.	1984 01 18	Lac-Frontière
2163-7004 CHAMPIONNAT DU MONDE DE PÉTANQUE 1986 INC.	1984 01 23	1415, rue Jarry est, Montréal
2159-1680 CLUB AVION RADIO CONTRÔLÉ CHIBOUGAMAU	1984 01 24	124, 2 ^e Rue, Chibougamau
2163-7509 LE CLUB DE HOCKEY DU COLLÈGE DE SHERBROOKE INC.	1984 01 18	475, rue Parc, Sherbrooke
2160-9326 CLUB DE HOCKEY SUR GLACE: QUÉBEC-INTER	1984 01 23	6830, ch. Côte-des-Neiges, Montréal
2164-0586 CLUB DE TROIS ROUES DE LA MAURICIE	1984 01 24	4911, avenue Tour-du-Lac, Lac-à-la-Tortue
2163-2229 CLUB DES JOUEURS DE BINGO LES FAVORITES INC.	1984 01 23	2248, boulevard des Laurentides, Laval
2164-4042 CLUB ÉCOLE OPTI LACHINE SKI	1984 01 24	1790, Victoria, Lachine
2163-0330 CLUB NORDIQUE DU MONT STE-ANNE INC.	1984 01 23	Rang Saint-Julien, Saint-Ferréol-les-Neiges
2164-0156 CLUB OPTIMISTE DE GENTILLY INC.	1984 01 23	1780, av. des Hirondelles, Gentilly
2162-3913 CLUB OPTIMISTE DE RIVIÈRE-À-PIERRE INC.	1984 01 23	Rivière-à-Pierre
2163-2179 CLUB OPTIMISTE NOTRE-DAME DE BROSSARD	1984 01 23	2815, rue Pitre, Brossard
2164-0420 CLUB SPORTIF ET CULTUREL DE WATERLOO INC.	1984 01 18	4990, rue Foster, Waterloo
2159-9972 COMITÉ DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE SAINT-LAURENT INC.	1984 01 18	1870, rue Decelles, Saint-Laurent
2162-2402 COMITÉ DU PATRIMOINE DE SAINT-ÉLIE-D'ORFORD	1984 01 23	1159, rang 8 nord, Saint-Élie-d'Orford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-0503 COMITÉ TRIPARTITE D'AMÉNAGEMENT DU PARC COMMUNAUTAIRE ST-ROSAIRE INC.	1984 01 23	9, rue Sainte-Yvonne, Gatineau
2163-7921 CORPORATION DES ADMINISTRATEURS PROFESSIONNELS QUÉBÉCOIS DU SPORT	1984 01 18	5052, Victoria, Montréal
2162-3723 LA CORPORATION FRATERNELLE DE CANDIAC INC.	1984 01 18	Candiac
2163-7046 LA COUPE DU MONDE DE SKI ACROBATIQUE 1984 INC.	1984 01 23	Palais Montcalm, 995, place d'Youville, bureau 239, Québec
2159-5996 CYCLO EXPÉDITION GRADE INC.	1984 01 24	763, rue Querbes, app. 4, Outremont
2163-0314 DOMAINE DE SÉCURITÉ OPTIMISTE DE ST-MARC-DES-CARRIÈRES INC.	1984 01 18	316, boulevard Dussault, Saint-Marc-des-Carières
2164-0578 L'ÉLAN-DEMAIN INC.	1984 01 23	Saint-Hyacinthe
2161-5257 L'ENTRE-TEMPS 18-26 INC.	1984 01 23	Matane
2161-6446 L'ESCALIER RENÉ-GOUPIL	1984 01 23	Montréal
2161-2007 ÉTUDES ET CONCEPTION EN SCIENCES APPLIQUÉES E.C.S.A.	1984 01 23	Sherbrooke
2164-0487 FESTIVAL DES GRAINS DE SEMENCE DE ST-HUGUES INC.	1984 01 23	390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues
2163-7350 LE FESTIVAL SPORTIF HOCHELAGA	1984 01 23	4375, rue Ontario est, Montréal
2161-8350 FONDATION 500 BALMORAL INC.	1984 01 18	La Prairie
2162-4218 FONDATION DES ANCIENS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (F.A.U.S.)	1984 01 23	Pavillon J.-S. Bourque, local 215, Université de Sherbrooke
2164-7086 FONDATION FLORIAN BLEAU	1984 01 24	5870, boulevard Métropolitain est, Montréal
2164-9165 FONDATION LÉO LING INC.	1984 01 24	19, rue Notre-Dame est, Victoriaville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-7417 LA FONDATION PIERRE SAINTONGE INC.	1984 01 20	3830, rue Fafard, Laval
2162-4556 GARDERIE LA SPIRALE	1984 01 24	Jonquière
2163-3672 GROUPE DE RESSOURCES EN ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU QUÉBEC	1984 01 24	Montréal
2162-3038 LE GROUPE D'ANALPHABÉTISATION DE LONGUEUIL, LE MOT À MOT	1984 01 24	2125, rue Brébeuf, Longueuil
2161-6248 GROUPE QUÉBÉCOIS TÉLÉMATIQUE- ÉDUCATION (GQTE)	1984 01 23	9155, rue St-Hubert, Montréal
2164-0198 LIGUE DE BASEBALL INTERMÉDIAIRE D'ALMA INC.	1984 01 18	1782, avenue DuPont nord, Alma
2163-5693 LA LIGUE DE HOCKEY PEE-WEE SAGUENAY- LAC-ST-JEAN	1984 01 23	1766, rue Cartier, Jonquière
2164-4117 LES LOCATAIRES DES RÉSIDENCES P'TIT VILLAGE GIFFARD INC.	1984 01 24	2500, rue Abbé-Giguère, Beauport
2161-8319 MAISON DE L'ESPOIR (1983) INC.	1984 01 18	133, rue Miche, Neuville
2162-2295 LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-AGATHE	1984 01 24	2, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts
2164-0792 LA MAISON DES JEUNES «PAR LA GRAND'PORTE»	1984 01 23	8505, allée Robert, app. 6, Montréal
2163-7780 MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE OUTAOUAIS	1984 01 23	Hull
2163-3615 LES ORGANISMES RÉGIONAUX ASSOCIÉS DU SUD-OUEST	1984 01 23	Salaberry-de-Valleyfield
2164-0396 PRODUCTIONS SWING GOMME	1984 01 24	Montréal
2164-0057 LES PUBLICATIONS EN CONSOMMATION A.P.A. INC.	1984 01 23	292, rue St-Joseph ouest, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-7186 P.I.P.O. (PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PÉDAGOGIE OUVERTE)	1984 01 18	502, Saint-François-Xavier, Trois-Rivières
2159-7604 LES RÉALISATIONS JEUNESSE MONTRÉAL INC. MONTRÉAL YOUTH PRODUCTIONS INC.	1984 01 23	423, rue Montrose, Beaconsfield
2164-0347 REGROUPEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE L'ÎLE ET DU MARAIS DE KATEVALE (L'ÎLE DU MARAIS) INC.	1984 01 23	Sainte-Catherine-de-Hatley
2157-9206 LA RIA (LA RENCONTRE DES IMPROVISATEURS D'ALMA	1984 01 18	265, Scott ouest, Alma
2164-0230 RUISSEAU DES JEUNES INC.	1984 01 23	73, Goélands, Cap-Santé
2159-5855 LA TROUPE DE DANSE PIED DE VENT	1984 01 23	35, rue Carmen, Saint-Sauveur

33669

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1274-2540 ASSOCIATION DES MARINS DE LA VAL- LÉE DU SAINT-LAURENT INC.	1966 04 05	1984 01 18	des objets de la valeur des biens immobiliers
1859-4929 ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PE- TIT LAC NOMININGUE ET DU LAC BOURGET INC.	1982 07 12	1984 01 23	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION POUR LA PROTEC- TION DE L'ENVIRONNEMENT DU PETIT LAC NOMININGUE INC. 2) des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1475-6233 CLOWNS DU MACADAM INC.	1977 09 22	1984 01 23	des objets
1160-1432 CLUB DE GOLF DE GRANBY INC. GRANBY GOLF CLUB INC.	1967 06 06	1984 01 18	de la dénomination sociale: CLUB DE GOLF MINER INC. MINER GOLF CLUB INC.
1480-4470 COMPAGNIE DE THÉÂTRE LE CAR- ROUSEL	1975 10 17	1984 01 24	1) des objets 2) des dispositions
1465-1517 FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉ- BEC À RIMOUSKI INC.	1976 02 26	1984 01 23	de la valeur des biens immobiliers
1630-5799 GARDERIE LE MARMOT QUI RIT	1978 11 08	1984 01 19	de la valeur des biens immobiliers
2153-7287 GESTION FAUNIQUE DRUMMOND INC.	1983 04 07	1984 01 23	de la dénomination sociale: CONSERVATION FAUNIQUE DRUMMOND INC.
2150-1846 LES HABITATIONS CARTIER DE DON- NACONA INC.	1983 01 13	1984 01 23	de la valeur des biens immobiliers
2151-5572 ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN DE MON- TRÉAL	1983 02 18	1984 01 18	de la dénomination sociale: ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN DU GRAND MONTRÉAL du nombre des administrateurs: 23
1858-9606 ORGANISME DE PROMOTION DU BAS DU FLEUVE (OPBF)	1982 07 16	1984 01 23	de la dénomination sociale: REGROUPEMENT DES ORGA- NISMES DE PROMOTION DU BAS DU FLEUVE (ROPBF)
1245-3510 PAVILLON ST-CHARLES DE LIMOILLOU	1968 03 28	1984 01 12	de la valeur des biens immobiliers
1288-1116 SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DES PAYS-D'EN- HAUT INC.	1967 08 11	1984 01 24	de la valeur des biens immobiliers

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1842-4390 LES AMIS DU HOCKEY DE SHERBROOKE INC.	LES AMIS DU HOCKEY MINEUR DE SHERBROOKE INC.	1981 01 16
1268-4601 ASSOCIATION DES JEUNES TRAVAILLEURS DE MONTRÉAL	ASSOCIATION DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE MONTRÉAL INC.	1971 03 23
1160-7728 BILODEAU AUTO ÉLECTRIQUE INC.	LES DÉVELOPPEMENTS L. & C. BILODEAU INC.	1967 07 26
1266-2631 LA COMPAGNIE DE TRICOT PLESSISVILLE LTÉE <i>PLESSISVILLE HOSIERY CO. LTD.</i>	LES VÊTEMENTS AVANTI INC. <i>AVANTI APPAREL INC.</i>	1960 11 17
1269-9450 KINNEAR'S MILLS HOME	FOYER KINNEAR'S MILLS <i>KINNEAR'S MILLS HOME</i>	1962 08 27
1481-0154 MÉDIAMUS LTÉE	CLINIQUE MÉDICALE DE ROME-MÉDIAMUS LTÉE	1975 11 21
1476-7529 PIERRETTE GODMER INC.	BOUTIQUE MARIE ERNESTINE INC.	1977 04 21
1629-6881 LES RÉSIDANTS DES JARDINS DOUVILLE INC.	LES RÉSIDENTS DES JARDINS DOUVILLE (REJARDO) INC.	1978 09 11
1508-8974 RESTAURANT LE RAVIER INC.	RESTAURANT SIGOUIN INC.	1977 11 28
1847-8388 SERVICE AMITIÉ DE REPENTIGNY	SERVICE BÉNÉVOLE 3E ÂGE 5815033	1981 06 22
1235-7018 VAN HORNE BAGEL BAKERY FRANCHISES LTD.	LES FRANCHISES DE BOULANGERIE DE BAGEL VAN HORNE LTÉE VAN HORNE BAGEL BAKERY FRANCHISES LTD.	1968 09 13

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1502-6693 VENTES DATSUN SNYDER LTÉE SNYDER DATSUN SALES LTD.	SNYDER NISSAN LTÉE	1976 03 23

33669

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1842-7559 L'ASSOCIATION DES MASSOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC	1981 02 04	361, boulevard Rochette, Beauport
1851-4091 LA FONDATION ROLAND DURAND INC.	1981 10 16	525, boulevard Hamel, Québec
1636-0042 LE GROUPE BECDOR	1979 05 07	555, rue Roland-Therrien, Longueuil
1861-0196 INFOCRÉATION LTÉE	1982 09 17	913, rue Rockland, Outremont
1640-9732 INVESTISSEMENTS NEURONES INC.	1980 01 18	3735, rue Népal, Brossard
1293-3560 LISUF INC.	1972 02 18	384, place St-Laurent, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
1349-2905 MAISONS MOBILES C.M. (QUÉBEC) INC.	1972 09 22	291, boulevard St-Jean-Baptiste est, Mercier
1239-3062 PLAGE DU LAC BLEU INC.	1968 08 05	8, 62 ^e Avenue, Lac-Bleu, Saint-Hyppolyte

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1355-7863 EXPRESS FILM INC.	1973 12 20	2920, Monseigneur-Gauthier Beauport

33669

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1250-3181 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CRIMINOLOGUES DU QUÉBEC	1968 08 28	1800, boulevard Dorchester ouest, local 415, Montréal
1638-0560 BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CÔTE-NORD	1979 08 06	59, rue Napoléon, Sept-Iles
1465-3208 CENTRE DE REMORQUAGE DRUMMOND LTÉE	1976 03 08	456, rue des Écoles, Drummondville
1625-1019 CLUB L'ACCUEIL DORÉ, INC.	1978 04 07	6518, rue St-Vallier, Montréal
1847-0815 COMITÉ FÊTE NATIONALE LEMOYNE	1981 06 03	2205, rue St-Georges, Lemoyne
1862-3272 LE FESTIVAL INTERNATIONAL QUÉBÉCOIS DU SPECTACLE POUR ENFANTS INC.	1982 10 21	625, avenue du Président-Kennedy, bureau 400, Montréal
1267-0592 IMNAT LTÉE	1971 04 26	600, de la Gauchetière ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1853-3026 LES SERVICES DES CONSEILLERS PARAJUDICIAIRES AUPRÈS DES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	1981 12 15	3465, c.h. Côte-des-Neiges, bureau 61, Montréal
1846-2432 SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA DANSE TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE	1981 05 13	981, rue Napoléon, Montréal
1846-7019 LE TRIOLET ATELIERS COMMUNAUTAIRES	1981 05 25	3510, rue St-Joseph est, bureau 200, Montréal

33669

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1231-4720 CLUB CARCAJOU D'ALMA INC.	1971 12 02	20
1250-6101 CLUB DE CURLING DE NORANDA	1962 08 14	19
1849-1670 CONSTRUCTION CAMIL TARDIF INC.	1981 07 24	3
1115-9928 LA CORPORATION DE PRODUITS DE CUIR EXCLUSIFS	1953 04 24	3
1508-1862 FONDATION E.P.I.C.	1977 11 01	8
1637-9521 IVANHOÉ INC.	1979 07 29	8

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1330-7947 LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.	1973 04 09	10
1646-0701 REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS D'ALMA (ROCCA) INC.	1981 06 23	11
1853-3026 LES SERVICES DES CONSEILLERS PARA- JUDICIAIRES AUPRÈS DES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	1981 12 15	7

33669

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1464-4405 WARDAIR CANADA INC.	1984 01 11

33669

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** 2210-3683 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DES PRODUITS DE L'AIR - «PRODAIR» LTÉE	1984 01 13	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boul. Laurier, Sainte-Foy,	2535, boul. Laurier, Sainte-Foy
33669			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE, D'AMÉRIQUE DU NORD, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 01 20	3058, av. Trafalgar, Westmount
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BERRI-GOUIN ENR.	1984 01 17	500, boul. Gouin est, Montréal
33670		<i>Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,</i> CLAUDE LEBEAU

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les**Avis de reprise d'existence**

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence aux compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1303-8112 THE BLACK THEATRE WORKSHOP INCORPORATED	1984 01 23	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: THÉÂTRE B.T.W. INC.
1233-2318 LE CLUB AUTO-NEIGE APOLLON INC.	1984 01 16	Aucune
1474-4551 LA LIGUE DE BASEBALL LES PIONNIERS ROUYN-NORANDA INC.	1984 01 12	Aucune

33669

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Lac-Brome

Je, soussigné, Homer Blackwood, étant la plus haute autorité de la ville de Lac-Brome au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30) désigne, par les présentes, madame Lucie Viau, greffier de la ville de Lac-Brome, responsable de l'accès à tous les documents et de la protection des renseignements personnels.

Lac-Brome, le 24 janvier 1984

33671

Le maire,
H. BLACKWOOD

Municipalité régionale de comté de Matane

Je, soussigné, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la loi précitée, par les présentes, désigne le membre ci-après identifié de l'organisme et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom, savoir: M^r Michel Barriault, secrétaire-trésorier de la MRC de Matane pour exercer toutes les fonctions que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30) confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, et ce pour l'organisme connu sous le nom de «MRC de Matane».

La présente délégation annule et remplace celle du 18 mai 1983.

Matane, le 18 janvier 1984

33672

Le préfet,
RAYMOND DESJARDINS

Ville de Trois-Rivières

Je, Gilles Beaudoin, maire, étant la plus haute autorité de la ville de Trois-Rivières, désigne par la présente, Me Jean Lafmy, greffier, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30).

Trois-Rivières, le 19 décembre 1983

33773

Le maire,
GILLES BEAUDOIN

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue le paragraphe c du premier alinéa de l'article 4.3.1, l'article 4.3.2, le 5^e sous-alinéa du 2^e alinéa de l'article 6.22.4.2.1 et le 5^e sous-alinéa du 1^{er} alinéa de l'article 6.22.4.3.1 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 1983-07 de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, tel que modifié par les résolutions numéros 1983-R-AG253, 1983-R-AG271 et 1984-R-AG292.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 1^{er} février 1984

33820

Le ministre des Affaires municipales,
JACQUES LÉONARD

Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 29 février 1984, à compter de ce jour, le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, afin de lui permettre d'entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement.

Québec, le 25 janvier 1984

33820

Le ministre des Affaires municipales,
JACQUES LÉONARD

Avis divers

Ville de Beauport

Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Beauport rachètera, le 1^{er} mai 1984, un montant de 27 000 \$ d'obligations à même les obligations, échéant le 1^{er} mai 1988 de son émission d'obligations originale de 414 000 \$, datée du 1^{er} mai 1968 et portant un taux d'intérêt de 7½ % l'an, payable semi-annuellement le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés, par voie de tirage au sort, sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$, numéros M204, M218, M221, M231, M232, M237, M238, M239, M240, M245, M263, M300, M310, M323, M328, M333, M337, M340, M342, M356, M366, M368, M370, M372, M391, M393, M402.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} mai 1984 et devront être présentées pour remboursement.

Beauport, le 24 janvier 1984

Le greffier,

33673

JACQUES SIMONEAU, O.M.A.

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Rachat d'obligations

Obligations à fonds d'amortissement émises par Protestant School Board of Greater Montreal, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal.

Émission de 2 425 000 \$ d'obligations 6 5/8 % à fonds d'amortissement remboursables en monnaie américaine, échéant le 1^{er} avril 1992, dont le numéro commence par la lettre Y.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire du Protestant School Board of Greater Montreal, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, le 1^{er} avril 1984, pour les fins du fonds d'amortissement, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat, à savoir:

Coupages de 1 000 \$

YM 174 YM 175 YM 176 YM 177 YM 178
YM 179 YM 180 YM 181 YM 182 YM 183
YM 184 YM 185 YM 186

Coupages de 5 000 \$

YVM 141 YVM 142 YVM 143 YVM 144 YVM 145
YVM 146 YVM 147 YVM 148 YVM 149 YVM 150
YVM 151 YVM 152 YVM 153 YVM 154 YVM 155

Coupage de 25 000 \$

YXXV 10

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables, le 1^{er} avril 1984, et seront payées en

monnaie des États-Unis d'Amérique au bureau de la Royal Bank and Trust Company ou la Bank of Montreal Trust Company, Cité et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} avril 1984.

Montréal, le 3 février 1984

Conseil scolaire de l'île de Montréal,
Le coordonnateur des analyses financières,
33741
CLÉMENT JANELLE

Municipalité de Denholm

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 janvier 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 84-01-05 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Denholm, le 16 janvier 1984

La secrétaire-trésorière,
DENISE SABOURIN

Église chrétienne évangélique de Saint-Juste-de-Bretenières

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 11 janvier 1984 à la corporation «Église baptiste évangélique de St-Juste-de-Bretenières» changeant sa dénomination sociale en celle de «Église chrétienne évangélique de Saint-Juste-de-Bretenières».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1643-0712

33669

Municipalité de Fatima

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 28 décembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 101-1984 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Fatima, le 10 janvier 1984

33715

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-MARC DÉCOSTE

Ville de Montréal**Rachat d'obligations**

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission « 7 % Deutsche Mark Loan of 1969 » de la ville de Montréal province de Québec, Canada

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1^{er} avril 1984, conformément à l'article 3, section 2, des conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 1^{er} avril 1989 énumérées ci-dessous, à 100 % de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

3 500 obligations au montant de capital de DM 1 000 chacune

Numéro de la série 17 — numéros des obligations 56001 — 59500 inclusivement

300 obligations au montant de capital de DM 5 000 chacune

Numéro de la série 17 — numéros des obligations 74801 — 75100 inclusivement

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Berliner Handels-Und Frankfurter Bank, Frankfort (Main), et/ou à toute autre banque énumérée à l'article 6, section 1, des conditions d'emprunt, sur présentation et remise des dites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} avril 1984.

À compter du et après le 1^{er} avril 1984, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquentement à cette date seront nuls.

Montréal, le 7 décembre 1983

33674

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

Village de Pointe-Label

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 10 janvier 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 137-84 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant sa publication du présent avis.

Pointe-Label, le 13 janvier 1984

33752

Le secrétaire-trésorier,
HAROLD ELLEFSEN

Succession Clément Cloutier

Prenez avis qu'aux termes d'un acte reçu devant le notaire soussigné, le 19 janvier 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, le 23 janvier 1984, sous le numéro 1101938, Guy Cloutier *et al.* ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de leur père, monsieur Clément Cloutier, en son vivant domicilié à Québec au 451, 3^e Avenue, appartement 2, G1K 6Z7, et décédé à Québec, le 5 novembre 1983.

Québec, le 26 janvier 1984

33743

Le procureur,
JEAN DIONNE, notaire

Succession Michel Blais

Avis est, par les présentes, donné que Ginette Blais, domiciliée au 628, rang des Écossais, Sainte-Brigide-d'Iberville, en sa qualité de tutrice à Patrick Blais, a accepté la succession de feu Michel Blais, en son

vivant domicilié à Sainte-Brigide-d'Iberville, décédé sans testament le 9 août 1983, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Pierre Robert, notaire, 149, rue Desjardins est, Farnham, en date du 19 janvier 1984, dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement d'Iberville, sous le numéro 119531.

Un inventaire des biens a été fait devant le notaire soussigné et peut-être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Farnham, le 25 janvier 1984

33817

Le procureur,
PIERRE ROBERT, notaire

Successions Michel-Joseph Fortin et René Fortin

Avis public est donné que Sophie Clément, en sa qualité de tutrice à sa fille mineure, Delphine Zoé Fortin et pour cette dernière, a accepté, sous bénéfice d'inventaire:

a) la succession de feu Michel-Joseph Fortin, en son vivant éducateur, domicilié au 4887, avenue du Parc, Montréal,

b) la part de la mineure dans la succession de feu René Fortin, en son vivant retraité, domicilié au 4967, rue Victoria, Montréal.

Le tout, par acte passé, le 15 décembre 1983, devant Micheline Ouellette, notaire, 2006, rue Plessis, Montréal, et dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 29 décembre 1983, sous le numéro 3432561.

Montréal, le 10 janvier 1984

33716

Le procureur,
MICHELINE OUELLETTE, notaire

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Natalie Allison Manzerolle

Prenez avis que Natalie Allison Manzerolle, présentement étudiante, domiciliée au 168, avenue Willowdale, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Natalie Allison Wesner.

Montréal, le 17 janvier 1984

33554-5-2

Le procureur de la requérante,
LISE RANGER AUBUCHON, avocate

Kalil Ary

Prenez avis que Kalil Ary, domicilié au 11700, rue Élie-Blanchard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kelly John Arrey.

Montréal, le 9 janvier 1984

33619-5-2

Les procureurs du requérant,
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL & FILLION

Jeanne Bisson

Prenez avis que Jeanne Bisson, ménagère, domiciliée au 501, rang 3, Saint-Antoine-de-Pontbriand, district de Frontenac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Johanne Bisson.

Les personnes qui pourraient bénéficier du changement de ce prénom sont ses enfants Samuel et Marie-Ève, tous deux domiciliés à la même adresse que la requérante.

Thetford-Mines, le 19 janvier 1984

33815-6-2

Le procureur de la requérante,
GÉRARD LANDRY, notaire

Lucienne Boisvert

Prenez avis que Lucienne Boisvert, domiciliée au 215, des Bois-Francis, Saint-Émile, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marjolaine Boisvert.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite à cette demande.

Québec, le 7 décembre 1983

33555-5-2

Les procureurs de la requérante,
BERGERON, LEMAY & BROCHU

Richard Bonneau

Prenez avis que Richard Bonneau, domicilié au 431, rang du Kempf, Saint-Grégoire, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Charron.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 janvier 1984

33731-6-2

Le procureur du requérant,
LUC DANEAU, *avocat*

Robert Cordonnier, Huguette Cordonnier, Éric Cordonnier, Luc-François Cordonnier et Jean-Marc Cordonnier

Prenez avis que Robert Cordonnier, Huguette Cordonnier, Éric Cordonnier, Luc-François Cordonnier et Jean-Marc Cordonnier, domiciliés au 6461, rue Michel-Bouvier, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de De Bargis.

Ceci est une requête familiale.

Montréal, le 16 janvier 1984

Les requérants,
ROBERT CORDONNIER, HUGUETTE CORDONNIER,
ÉRIC CORDONNIER, LUC-FRANÇOIS CORDONNIER
ET JEAN-MARC CORDONNIER

33620-5-2

Vartanouche Demirdjian

Prenez avis que Vartanouche Demirdjian, domiciliée au 5530, Bienville, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvia Demirdjian.

Brossard, le 23 janvier 1984

33709-6-2

Les procureurs de la requérante,
LECLERC, ALIE & BISSONNETTE

Caroll Deveau

Prenez avis que Caroll Deveau, domiciliée au 8380, boulevard des Mille-Îles, Saint-François, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Karole Deveau.

Laval, le 18 janvier 1984

33732-6-2

Les procureurs de la requérante,
DEVEAU, PAQUET, LAVOIE & ASS.

Giuseppina D'Onofrio

Prenez avis que Giuseppina D'Onofrio, domiciliée au 5829, Saint-Zotique est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée D'Onofrio.

Montréal, le 25 janvier 1984

33710-6-2

La requérante,
GIUSEPPINA D'ONOFRIO

Juliette Gauthier

Prenez avis que Juliette Gauthier, domiciliée au 10550, rue Berri, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Gauthier.

Montréal, le 19 décembre 1983

33556-5-2

Les procureurs de la requérante,
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY, SASSEVILLE,
LAFORTUNE

Jacques Géronimo

Prenez avis que Jacques Géronimo, domicilié au 5024, rue d'Allet, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Gérome.

Ce changement affectera également sa fille Marie-Josée.

Montréal, le 6 décembre 1983

33540-5-2

Le procureur du requérant,
ROBERT M. BENOIT

Joseph Jean Roch André Goguen

Prenez avis que Joseph Jean Roch André Goguen, domicilié au 520, Montmagny, appartement 405, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Roch André Champagne.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite à ce changement de nom.

Québec, le 19 décembre 1983

33816-6-2

Les procureurs du requérant,
BERGERON, LEMAY & BROCHU

David Granovsky

Prenez avis que David Granovsky, domicilié au 76, rue Hampstead, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Granovsky.

Montréal, le 15 décembre 1983

33541-5-2

Les procureurs du requérant,
GROSS, PINSKY, *avocats*

John Charles Hetherington Boudreault

Prenez avis que John Charles Hetherington Boudreault, domicilié au 3555, chemin Côte-des-Neiges, appartement P-5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Charles Hetherington.

Montréal, le 23 janvier 1984

33733-6-2

Les procureurs du requérant,
BRONSTETTER, WILKIE, PENHALE,
DONOVAN, GIROUX &
CHARBONNEAU

Hugo Jakubovic

Prenez avis que Hugo Jakubovic, professeur, domicilié au 4200, Bourret, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hugo Colby.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont dame Alica Jakubovic, née Roth, épouse du requérant et leur fils George (Juraj) Jakubovic, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 15 décembre 1983

33542-5-2

Le requérant,
HUGO JAKUBOVIC

Joseph Ambroise

Prenez avis que Joseph Ambroise, domicilié au 147, Lamontagne, Saint-Tite-des-Caps, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Ambroise Ferland.

Québec, le 25 janvier 1984

33734-6-2

Les procureurs du requérant,
PAQUET, ST-PIERRE

Pierre Lemieux

Prenez avis que Pierre Lemieux, domicilié au 6415, 39^e Avenue, appartement 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Levesque.

Montréal, le 4 janvier 1984

33711-6-2

Les procureurs du requérant,
TOULET, BUSHEY, LAPORTE ET TURGEON

Johanne Martin

Prenez avis que Johanne Martin, étudiante, domiciliée au 8115, rue Bordeaux, appartement 7, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Bordeleau.

Montréal, le 13 janvier 1984

33621-5-2

Le procureur de la requérante,
SYLVIE LAPORTE

Marie Fernande Josephpte Pearson

Prenez avis que Marie Fernande Josephpte Pearson, caissière, domiciliée au 507, rue Alexandre, appartement 2, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Fernande Josette Pearson.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Laval, le 11 janvier 1984

33712-6-2

La requérante,
MARIE FERNANDE JOSEPHTE PEARSON

Nicole France Pellerin De La Vergne

Prenez avis que Nicole France Pellerin De La Vergne, domiciliée au 3525, Édouard-Montpetit, appartement 309, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaelle France de Guermantes.

Montréal, le 18 janvier 1984

33557-5-2

Le procureur de la requérante,
YVES PELLETIER, C.R.

Jacqueline Wiznowycz

Prenez avis que Jacqueline Wiznowycz, domiciliée au 29, boulevard Lapierre, Saint-Émile, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Little.

Québec, le 15 décembre 1983

33658-5-2

Les procureurs de la requérante,
PROULX, MARQUIS & ROY

Joëlle Petitclerc

Prenez avis que Joëlle Petitclerc, domiciliée au 3, 2^e Rue, Sainte-Christine, comté de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joëlle Chantal.

Trois-Rivières, le 13 janvier 1984

33657-5-2

Le procureur de la requérante,
DIANE LAJOIE

Thi Phuong Chi Phan et Trung Hieu Phan

Prenez avis que Thu Trung Phan et son épouse Thi Phuong Le, domiciliés au 7515, rue Saint-Dominique, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer les prénoms de leur fille Thi Phuong Chi Phan en celui de Caroline Phan et celui de leur fils Trung Hieu Phan en celui de Albert Phan.

Montréal, le 17 janvier 1984

33622-5-2

Les procureurs des requérants,
GUY J. COUPAL, notaire

Guy Poirier

Prenez avis que Guy Poirier, domicilié au 969, chemin des Chutes, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Guy Poirier.

La Baie, le 17 janvier 1984

33543-5-2

Le requérant,
GUY POIRIER

Compagnies (Divers)—Loi sur les**Dissolution—Demandes de****2156-0388 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2156 - 0388 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 15 janvier 1984

33700

Les procureurs de la compagnie,
LÉTOURNEAU & STEIN

AGENCE DE COURTAGE J. PAQUETTE ET ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE DE COURTAGE J. PAQUETTE ET ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 janvier 1984

33701

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE R. BEAUVAIS, avocat

LES ANONYMES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ANONYMES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Fabreville, le 9 janvier 1984

33695

La secrétaire,
HELEN LANTHIER

AQUEDUC DE ST-GRÉGOIRE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AQUEDUC DE ST-GRÉGOIRE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 janvier 1984

33735

Pour la compagnie,
GEORGES BRASSEAU

AUTO L. MORIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTO L. MORIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges, le 26 janvier 1984

33757

Le président,
LÉANDRE MORIN

**BEVSHAR HOLDINGS LTD.
GESTION BEVSHAR LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BEVSHAR HOLDINGS LTD.—GESTION BEVSHAR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 janvier 1984

33684

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

BLANCHARD & WINKLER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BLANCHARD & WINKLER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Chrysostome, le 27 janvier 1984

33763

Le procureur de la compagnie,
ARTHUR MARCIL, notaire

**BRAMLER INVESTMENT CORPN.
LES INVESTISSEMENTS BRAMLER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRAMLER INVESTMENT CORPN.—LES INVESTISSEMENTS BRAMLER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1984

33796

Le procureur de la compagnie,
MILTON L. KLEIN, C.R.

LE CABOTEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CABOTEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lotbinière, le 12 décembre 1983

33685

Le président,
RAYMOND PLAISANCE

**CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE KING
LTÉE
KING STREET SHOPPING CENTRE LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE KING LTÉE—KING STREET SHOPPING CENTRE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 novembre 1983

33797

Le président,
EDWARD MASHAAL

CEXBA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CEXBA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 janvier 1984

33758

Pour la compagnie,
A. CHASSAING

LES COEURS D'AUTOMNE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES COEURS D'AUTOMNE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 janvier 1984

33702

Pour la compagnie,
HORACE LAVOIE

CONCRETE ENGINEERING LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONCRETE ENGINEERING LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1983

33686

Le procureur de la compagnie,
DANIEL MORRIS, C.R.

CRÉATION MARCEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CRÉATION MARCEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1984

33737

Les procureurs de la compagnie,
SÉGUIN & BEAUDOIN, avocats

C.D. DION CÉRAMISTES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.D. DION CÉRAMISTES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 30 janvier 1984

33759

La vice-présidente,
CÉLINE DION

**DISQUES & BANDES MAGNÉTIQUES LE
COMPTOIR DU FABRICANT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISQUES & BANDES MAGNÉTIQUES LE COMPTOIR DU FABRICANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1983

33736

Le procureur de la compagnie,
JACOB L. ROTHMAN

LES DISTRIBUTIONS MARTIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS MARTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachine, le 23 janvier 1984

33703 *Le procureur de la compagnie,*
LOUIS A. LEGAULT

DORCAS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DORCAS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1983

33738 *Le procureur de la compagnie,*
JACOB L. ROTHMAN

DU CÔTÉ DE CES GENS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DU CÔTÉ DE CES GENS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 25 janvier 1984

33724 *Le procureur de la compagnie,*
GRATIEN TREMBLAY, notaire

DUKE CONSTRUCTION CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUKE CONSTRUCTION CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 27 décembre 1983

33704 *Les procureurs de la compagnie,*
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR ET FORTIN

LES ÉDITIONS CLAUDE DUBOIS INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ÉDITIONS CLAUDE DUBOIS INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 janvier 1984

33725 *Le procureur de la compagnie,*
MICHEL BANVILLE, avocat

LES ENTREPRISES AGRICOLES ST-HUBERT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES AGRICOLES ST-HUBERT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 5 janvier 1984

33789 *Le procureur de la requérante,*
JEAN-PIERRE FRENETTE, avocat

LES ENTREPRISES ANTONINO CAMMALLERI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ANTONINO CAMMALLERI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1983

33726 *Le président,*
ANTONINO CAMMALLERI

LES ENTREPRISES CHERBOURG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES CHERBOURG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 26 janvier 1984

33764 *Le procureur de la compagnie,*
DANIEL GAUVIN, notaire

LES ENTREPRISES JACOB INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES JACOB INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Île-Perrot, le 31 octobre 1983

33790

Le président,
ROSAIRE JACOB

Montréal, le 28 octobre 1983

33798

La secrétaire,
MARIE TÉTREAU

GARAGE HINSE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE HINSE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 janvier 1984

33696

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

LES ENTREPRISES P. BAILLARGEON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES P. BAILLARGEON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Iberville, le 11 janvier 1984

33739

Le procureur de la compagnie,
PIERRE BAILLARGEON, *avocat*

GESTION E.G.C. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION E.G.C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 25 janvier 1984

33705

Le procureur de la compagnie,
GUY FORTIER, *notaire*

**RAIME ENTERPRISES LTD.
LES ENTREPRISES RAIME LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RAIME ENTERPRISES LTD.—LES ENTREPRISES RAIME LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} décembre 1983

33727

Le président,
ISAAC ARY

GESTION JEAN PERREAULT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION JEAN PERREAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Warwick, le 13 janvier 1984

33740

Pour la compagnie,
MICHEL LEMIRE ET ASSOCIÉS

EXTERMINATION DEUX-MONTAGNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EXTERMINATION DEUX-MONTAGNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LA MAISON DU BOIS (AMOS) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA MAISON DU BOIS (AMOS) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Guadeloupe, le 25 janvier 1984

33699 *Le procureur de la compagnie,*
JEAN FORTIN, notaire

ORLY INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ORLY INVESTMENT CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 janvier 1984

33761 *Les procureurs de la compagnie,*
CHAIT, SALOMON

MONSIEUR RÉFRIGÉRATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONSIEUR RÉFRIGÉRATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 19 janvier 1984

33766 *Le procureur de la compagnie,*
LOMER GERVAIS, notaire

PORETE CO. (CANADA) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PORETE CO. (CANADA) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1983

33688 *Le procureur de la compagnie,*
DANIEL MORRIS, C.R.

**MULTI-NATIONAL TEXTILES LTD.
LES TEXTILES MULTI-NATIONAL LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MULTI-NATIONAL TEXTILES LTD.—LES TEXTILES MULTI-NATIONAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 janvier 1984

33760 *Les procureurs de la compagnie,*
DOHENY MACKENZIE

**LES PRODUITS DE DÉCOR BRAMCO INC.
BRANCO DECOR PRODUCTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUITS DE DÉCOR BRAMCO INC.—BRANCO DECOR PRODUCTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 janvier 1984

33729 *Le président,*
SOLOMON ARY

NORTHLUCK REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NORTHLUCK REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 janvier 1984

33792 *Le procureur de la compagnie,*
DAVID I. SCHATIA

RASSENTI-DAGG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RASSENTI-DAGG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 décembre 1983

33793 *Les procureurs de la compagnie,*
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ ET ASSOCIÉS

LA GESTION TREVEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA GESTION TREVEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 25 janvier 1984

33687

Le président,
JACQUES TRÉPANIÉ

INSTITUT DE L'OUEST DE L'ÎLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INSTITUT DE L'OUEST DE L'ÎLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33728 BÉLANGER, SAUVÉ, ROY, LEGAULT ET NADEAU

S. GOLD FURS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «S. GOLD FURS LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 janvier 1984

33706

Les procureurs de la compagnie,
HELLER, MAUER

LES INVESTISSEMENTS MANGUE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS MANGUE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 décembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
33791 MEYEROVITCH, GOLDSTEIN, FLANZ & FISHMAN

GRIGNOTINS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GRIGNOTINS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 19 janvier 1984

33765

Le procureur de la compagnie,
LOMER GERVAIS, notaire

LEANFORT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LEANFORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Guadeloupe, le 25 janvier 1984

33698

Le procureur de la compagnie,
JEAN FORTIN, notaire

HABITATIONS BEAUCERONNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HABITATIONS BEAUCERONNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Guadeloupe, le 25 janvier 1984

33697

Le procureur de la compagnie,
JEAN FORTIN, notaire

H.J. LITWIN HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «H.J. LITWIN HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 janvier 1984

33707

Les procureurs de la compagnie,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
FELDMAN & ROSS

LA RÉSIDENCE D'ANJOU LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA RÉSIDENCE D'ANJOU LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 5 janvier 1984

33794 *Le procureur de la compagnie,*
JEAN-PIERRE FRENETTE, *avocat*

SPORT LENN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SPORT LENN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 30 janvier 1984

33799 *Le procureur de la compagnie,*
JEAN TALBOT, *notaire*

ROUYN MÉTAL QUÉBEC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROUYN MÉTAL QUÉBEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gatineau, le 18 janvier 1984

33689 *Les procureurs de la compagnie,*
SAUVÉ, OSBORNE, BASTIEN & MOREAU

SPORTS PARC ROSS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SPORTS PARC ROSS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 27 janvier 1984

33762 *Le secrétaire,*
ANDRÉ JOHNSON

SOBECO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOBECO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 janvier 1984

33730 *Le secrétaire,*
MAURICE D. GODBOUT, C.R.

STROLL BROS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STROLL BROS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 janvier 1984

33767 *Le secrétaire,*
ARTHUR STROLL

**SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS TRITON INC.
TRITON INVESTMENT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS TRITON INC.—TRITON INVESTMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 janvier 1984

33690 *Le procureur de la compagnie,*
DAVID LITNET, C.R.

**TABAGIE ET RESTAURANT SANDRA (1981)
INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TABAGIE ET RESTAURANT SANDRA (1981) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 25 novembre 1983

33691 *Pour la compagnie,*
PIERRE LESSARD, C.G.A.

NORMAND TOUSIGNANT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NORMAND TOUSIGNANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Palmarolle, le 24 janvier 1984

33800

La secrétaire,
MARIETTE ST-MARTIN TOUSIGNANT

VARIÉTÉS GER-LOU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VARIÉTÉS GER-LOU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 juillet 1983

33801

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

WEXFORD CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WEXFORD CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 janvier 1984

Les procureurs de la compagnie,
33795 MEYEROVITCH, GOLDSTEIN, FLANZ & FISHMAN

Curatelle publique — Loi sur la**Succession Fernande Bourbonnais**

Succession de Bourbonnais, Fernande, en son vivant du 1751, rue Saint-Christophe, Montréal, QC, décédée le 17 juillet 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33713

Succession Normand Gagné

Succession de Gagné, Normand, en son vivant du 7265, rue Lacordaire, appartement 3, Montréal, QC, décédé le 29 juillet 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33714

Succession Hervé Handfield

Succession de Handfield, Hervé, en son vivant du 2625, rue Frontenac, appartement 1, Montréal, QC, décédé le 1^{er} août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33768

Succession Pierre Legault

Succession de Legault, Pierre, en son vivant du 8524, Nicholas-Leblanc, Rivière-des-Prairies, QC, décédé le 20 novembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33769

Succession Edmour Marleau

Succession de Marleau, Edmour, en son vivant du 580, rue Liège est, Montréal, QC, décédé le 10 septembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33812

Succession Norman Scully

Succession de Scully, Norman, en son vivant du 594, rue du Coteau, appartement 1, Sainte-Thérèse, QC, décédé le 26 août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers

la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33813

Succession Armenac Soghigian

Succession de Soghigian, Armenac, en son vivant du 273, rue Bleignier, ville de Saint-Laurent, décédé le 31 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

33814

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

Les Coopérants, compagnie d'assurance générale
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que Les Coopérants, compagnie d'assurance générale a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 333, rue Saint-Antoine est, Montréal, QC, H2X 1R9.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 26 janvier 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

33669

Préservatrice foncière T.I.A.R.D.

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que la Préservatrice foncière T.I.A.R.D. a obtenu un permis d'assurance l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivante:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

(activités limitées à la réassurance)

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 18, rue de Londres, 75457 Paris, Cedex 09, France, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à place du Canada, 1050, rue Lagauchetière ouest, bureau 2100, Montréal, QC, H3B 2R8.

Québec, le 26 janvier 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

33669

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Magasin Co-op de St-Martin

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Magasin Co-op de St-Martin », tenue le 18 mai 1983, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle

soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Benoit Poulin, Joseph Rodrigue et Marc Poulin soient nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des institutions
financières.*

JEAN-MARIE BOUCHARD

33782

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ashuapmouchouan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 49D-97 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: le lot 49D-80 et une partie du lot 49D-79 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Ashuapmouchouan, canton d'
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261961

33708

Canton de Barraute

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 41-30 du rang III en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: le lot 41-12 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Barraute, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Fiedmont et Barraute

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33708

261912

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1604-46 à 1604-51 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Remplacer: les lots 1604-9 à 1604-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33708

262493

Canton de Bolton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1922 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 1248, 1266, 1274 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Bolton, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: village d'Eastman

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261024

33708

Canton de Bourlamaque

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 250 à 254, 261 à 287, 845 à 884, 913 à 917 et la partie restante du lot 255 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1984

Cadastre: Bourlamaque, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
258594

33708

Canton de Brome

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 1385-10 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Cadastre: Brome, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: la ville de Lac-Brome

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263061

33708

Village du Canton-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-256 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 1-217, 1-218 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Cadastre: Canton-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263450

33708

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1154 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1984

Remplacer: une partie des lots 666, 667-5, 667 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262509

33708

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 591-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Remplacer: les lots 591-1, 591-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262216

33708

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 288 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: le lot 161-321 et une partie du lot 161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097512

33708

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 287 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: les lots 1-14, 1-15, et une partie des lots 1-13 et 1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097042

33708

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 130-424 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: le lot 130-423 et la partie restante du lot 130-121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096985

33708

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27-37-23 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: une partie des lots 27-37-10, 27-37-17 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Saint-Félix-de-Dalquier

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262110

33708

Canton de Décarie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 68 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 27-5, 27-36 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Décarie, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: Sainte-Anne-du-Lac

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260677

33708

Canton de Demeulles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3D-115 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: les lots 3D-90, 3D-91 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Demeulles, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262349

33708

Canton de Gore

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 11A-68 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Cadastre: Gore, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Gore

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263395

33708

Canton de Gore

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 11A-128 et 11A-129 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Cadastre: Gore, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Gore

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263000

33708

Canton de Hartwell

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-12, 26-13, 27-17 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1984

Remplacer: les lots 26-7, 26-10, 26-11, 27-7 et une partie du lot 27-9 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 janvier 1984

Cadastre: Hartwell, canton de
Division d'enregistrement: Papineau
Municipalité: Lac-Simon

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262269

33708

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8d-530, 8d-531 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1983

Remplacer: le lot 8d-520 et une partie des lots 8d-521 et 8d-522 du rang V en vertu des dispositions de l'article

2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 décembre 1983

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262132

33708

Canton de Kilkenny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5b-32 du rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: le lot 5b-32 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Kilkenny, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Calixte

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261347

33708

Canton de La Motte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 51-14, 51-15 du rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: le lot 51-2 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: La Motte, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: La Corne
Québec, le 16 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262354

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 978-494 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: le lot 978-469 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 13 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096882

Canton de Landrienne

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 13-A-37 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Landrienne, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: canton de Landrienne

Québec, le 16 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262356

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 244-43, 244-44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 244-39, 244-40, 244-40-1, 244-40-6, 244-40-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 13 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261883

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 606-135 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 606-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine

Québec, le 13 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261030

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-310, 134-311 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a

été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983

Remplacer: les lois 134-32, 134-33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261555

33708

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 405-381 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: le lot 405-358 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097211

33708

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 641 à 653 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: les lots 389-588 à 389-595, 390-667 et une partie des lots 389-574, 389-587, 389-596, 389, 390, 391-445, 391-448, 391 et la partie restante des lots 391-449 à 391-453 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097145

33708

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 625 à 640 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: trois parties des lots 20-72 et 20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097097

33708

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 623 et 624 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 409-425 à 409-429 et une partie du lot 409 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097008

33708

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 389-1202 et 389-1203 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: les lots 389-564 à 389-566 et une partie du lot 389-121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096230

33708

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-7-81 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1984

Remplacer: une partie du lot 37-7-69 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1984

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262357

33708

Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 45a-42 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Remplacer: les lots 45a-35 à 45a-37 du rang sud-ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 décembre 1983

Cadastre: Marchand, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: village de L'Annonciation

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261241

33708

Village de Marieville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 110-10 à 110-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1983

Remplacer: les lots 110-7, 110-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1983

Cadastre: Marieville, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261557

33708

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 883 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: le lot 109-2 et une partie du lot 109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097636

33708

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 882 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: les lots 49-1 et une partie des lots 48-23, 48 et 49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097634

33708

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1301 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1983

Remplacer: le lot 1211-129 et une partie du lot 1211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097566

33708

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1298 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 229 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097139

33708

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1299 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1983

Remplacer: le lot 1203-282 et une partie du lot 1203 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 décembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097079

33708

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1297 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 208 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096803

33708

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2216 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 464 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096706

33708

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5010, 5011, 5012 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: les lots 4989-1, 4989-2, 4989-3 et 4989 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097412

33708

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5002 et 5003 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 1472 à 1474 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097294

33708

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5009 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: les lots 164-182, 164-183-1, une partie des lots 164-181, 164-183 et 164 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
09704

33708

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5001 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 1748-1, 1754-1, 1755-1 et une partie des lots 1748 à 1750, 1752 à 1755, 4737 et 4689 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096912

33708

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4997 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Remplacer: les lots 181-52-1, 181-52-2, 181-53-1, 181-53-2 181-52, 181-53, et une partie du lot 181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096649

33708

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 284-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 284-16-9, 284-16, la partie restante des lots 284-16-8 et 284-16-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095661

33708

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 63-174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Remplacer: la partie restante du lot 63-168 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097305

33708

P paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 207, 208 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1984

Remplacer: les lots 77-47, 78-61 et une partie des lots 77, 78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262598

33708

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 943-65 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1984

Remplacer: le lot 943-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Orford

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262240

33708

P paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 93-1148 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: les lots 93-544, 93-545 et une partie du lot 93-546 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097302

33708

P paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 392 et 393 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: la partie restante des lots 207-1137 à 207-1142 et une partie du lot 207 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096876

33708

P paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 206-2035 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 206-1124 et 206-1125 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096359

33708

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 93-1151 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: les lots 93-266 à 93-268 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096125

33708

Village de Richelieu

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 82-96 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Remplacer: le lot 82-15 et une partie du lot 82-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Cadastre: Richelieu, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Richelieu

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262077

33708

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 257 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 107 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} décembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097379

33708

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 140-620 et 140-621 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: le lot 140-317 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097115

33708

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-1033 à 134-1036 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: les lots 134-226 à 134-231 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097062

33708

Canton de Roberval

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 64-316, 64-321, 64-345 du rang b en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Ajouter: les lots 64-315, 64-317 à 64-320, 64-346 à 64-348 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: les lots 64-282-1, 64-282-2, 64-306, 64-309 et une partie des lots 64-282, 64-307 et 64-308 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Annuler: le lot 64-312 et la partie restante des lots 64-307 et 64-308 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Roberval, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Roberval

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260347

33708

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19A-96 et 19A-98 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: les lots 19A-90 et 19A-91 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097399

33708

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1033-124 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1984

Remplacer: le lot 1033-91 et une partie du lot 1033-92 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262566

33708

Paroisse de Saint-Andrews

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 740-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 740-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1983

Cadastre: Saint-Andrews, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil
Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.,
261687

33708

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 23-1, 23-5, 24-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 janvier 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262838

33708

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 143-1764 à 143-1766 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Remplacer: les lots 143-862 à 143-867 et une partie des lots 143-857-14 et 143-857 en vertu des dispositions de

l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261538

33708

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 105-124 à 105-142, 106-176 à 106-225 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983

Remplacer: les lots 105-56 à 105-70, 105-72, 106-83 à 106-129 et une partie des lots 105-71 et 105-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261537

33708

Paroisse de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 576-40 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 576-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1983

Cadastre: Saint-Césaire, paroisse de
 Division d'enregistrement: Rouville
 Municipalité: la paroisse de Saint-Michel-de-
 Rougemont

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 261169

33708

Paroisse de Saint-Clément

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 8-158 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: les lots 8-31, 8-32, 8-33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de
 Division d'enregistrement: Beauharnois
 Municipalité: la ville de Maple-Grove

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 262051

33708

Paroisse de Saint-Clément

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 384-41 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: le lot 384-7 et une partie des lots 384-8, 384-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de
 Division d'enregistrement: Beauharnois
 Municipalité: village de Melocheville

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 260271

33708

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 53-505 et 53-506 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: les lots 53-348 à 53-350 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
 Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
 Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097485

33708

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 97-144 et 97-145 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: les lots 97-68 à 97-70 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
 Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
 Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 097483

33708

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 106-38 et 106-39 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: le lot 106-3 et une partie des lots 106-2 et 106-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33708

097153

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 292-270 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: les lots 292-89 et 292-217 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33708

097355

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 284-222 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: les lots 284-126 et 284-127 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097293

33708

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-205 à 121-228 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 121-129 à 121-131, 121-145 à 121-160 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33708

261801

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-193 à 121-204 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 121-71 à 121-79 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33708

261303

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-279, 197-280 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: les lots 197-188, 197-188-1, 197-188-2, 197-189 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262400

33708

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 649 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Remplacer: une partie des lots 25-21-5, 25-21 et 25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263323

33708

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 648 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Remplacer: le lot 25-21-4-2; une partie des lots 25-21-4-3, 25-21-5, 25-21, 25; deux parties du lot 25-21-4 et la partie restante du lot 593 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262502

33708

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 103-3-35, 103-3-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1984

Remplacer: les lots 103-3-31, 103-3-32 et la partie restant du lot 103-3-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 janvier 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262324

33708

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 387 à 390 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 62 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 13 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096442

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-96 à 26-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Remplacer: les lots 26-79 à 26-83 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 13 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095298

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 106-70 à 106-72 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: le lot 106-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville d'Otterburn-Park

Québec, le 16 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263198

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 149-122, 149-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: le lot 149-24-2 et une partie du lot 149-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville d'Otterburn-Park

Québec, le 16 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263194

Paroisse de Saint-Isidore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 308 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1984

Remplacer: les lots 73, 74-1 et une partie des lots 74-2-1, 74-2-2, 74-2 et 74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 janvier 1984

Cadastre: Saint-Isidore, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la paroisse de Saint-Isidore

Québec, le 16 janvier 1984.

33708

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261757

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 249-120 et 249-121 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Ajouter: les lots 249-122 et 249-123 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: le lot 249-119 et une partie du lot 249-116 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Charny

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261994

33708

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 22-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261880

33708

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1134-212, 1134-213 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: la partie restante des lots 1134-31 à 1134-35 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261819

33708

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 308-296 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Ajouter: le lot 308-297 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: les lots 308-265 et 308-266 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097109

33708

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 335-71 et 335-72 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: les lots 335-1 et 335-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096828

33708

Village de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 283-494 et 283-495 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: les lots 283-465 à 283-468 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Jérôme

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097099

33708

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 63-178 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: le lot 63-8, une partie du lot 63-9 et la partie restante du lot 63-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097272

33708

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 415 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: les lots 43-3, 43-8, 44-3 et une partie des lots 43 et 44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096284

33708

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-1436 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: les lots 26-282, 26-283, 26-283-1 et 26-284 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096915

33708

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 20-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: le lot 20-22-1 et une partie des lots 20-21, 20-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096786

33708

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 20-179 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Remplacer: le lot 20-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 décembre 1983

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
096464

33708

Paroisse de Saint-Marc

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 12-9, 12-10, 12-11, 12-12, 12-14 du rang c en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Marc, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la paroisse de Saint-Amable

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
260781

33708

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-9 du rang VII du canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 15-1 du rang VII du canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097401

33708

Paroisse de Sainte-Martine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 489 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 355 et 356 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Martine, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la paroisse de Très-Saint-Sacrement

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261181

33708

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1763-70 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: les lots 1763-53 et 1763-54 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 16 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097032

33708

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 511-48, 511-49, 511-50 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Remplacer: les lots 511-36 à 511-39 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 décembre 1983

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Bernières

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261731

33708

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermité

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 377 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: le lot 148-22 et une partie du lot 148 en vertu des dispositions de l'article 2174h du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermité, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 13 janvier 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097107

33708

Paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 671 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 302 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 décembre 1983

Cadastre: Saint-Romuald-d'Etchemin, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Romuald

Québec, le 21 décembre 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
261427

33708

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 50-131 à 50-138 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1984

Remplacer: les lots 50-66-1, 50-67-1, 50-67-2, 50-68-1 à 50-68-3, 50-69-1 à 50-69-3, 50-70-1 à 50-70-3, 50-71-1, 50-71-2, 50-69 à 50-71 et la partie restante des lots 50-66 à 50-68 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 janvier 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
 Division d'enregistrement: Laval
 Municipalité: la ville de Laval
 Québec, le 13 janvier 1984.

33708 *Pour le sous-ministre,*
 BENOÎT GRIMARD, A.-G. 097106

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 79-69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 79-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
 Division d'enregistrement: Terrebonne
 Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 13 janvier 1984.

33708 *Pour le sous-ministre,*
 BENOÎT GRIMARD, A.-G. 094929

Paroisse de Saut-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 728-A07 à 728-A09 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Remplacer: les lots 728-A05, 728-A06 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 décembre 1983

Cadastre: Saut-au-Récollet, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 13 janvier 1984.

33708 *Pour le sous-ministre,*
 BENOÎT GRIMARD, A.-G. 097474

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 155-117, 155-118, 158-108 à 158-111 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Remplacer: les lots 155-94, 155-95, 158-56, 158-57, 158-63, 158-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
 Division d'enregistrement: Trois-Rivières
 Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 16 janvier 1984.

33708 *Pour le sous-ministre,*
 BENOÎT GRIMARD, A.-G. 262315

Projets de loi privés — Avis concernant les

Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada (CAHC) Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL)

Avis est, par les présentes, donné que la Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada (CAHC) et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL), déposent un projet de loi privé au Parlement ayant pour objet de modifier à toutes fins que de droit certains actes de mutations et autres, enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles comme faisant partie des rangs Un, Deux ou Trois, cité de Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, au lieu des rangs Un, Deux ou Trois, village de Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, division d'enregistrement de Sept-Îles, afin d'écartier tout doute quant à la validité des actes enregistrés comme faisant partie du cadastre de la cité de Sept-Îles, et afin de conférer à plusieurs propriétaires

d'immeubles résidentiels de la ville de Sept-Îles, un bon et valable titre.

Sept-Îles, le 12 janvier 1984

Le procureur des requérantes,
RENÉ FRÉCHETTE, notaire

33464-4-4

Sylvie Girard et Réjean Daoust

Avis est donné, par la présente, que Marie Lise Sylvie Girard et Joseph Roland Réjean Daoust, tous deux de la ville de Longueuil, province de Québec, demanderont au Parlement du Canada, lors de sa session actuelle ou de l'une des deux suivantes, l'adoption d'une loi d'intérêt privé leur permettant de s'épouser. Marie Lise Sylvie Girard est la fille du frère de Lise Girard dont le mariage avec Joseph Roland Réjean Daoust a été dissous par jugement irrévocable de divorce.

Longueuil, le 13 janvier 1984

Les procureurs des requérants,
BRISSETTE, ST-JACQUES,
TRÉPANIÉ, LAMARRE

33593-5-4

Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Avis est, par les présentes, donné que les citoyens de cette municipalité se proposent de présenter au Parlement un projet de loi privé pour demander la municipalisation de leur territoire; ce territoire comprend non seulement le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts du 11 février 1977 mais aussi l'augmentation décrite par le ministère de l'Énergie et des Ressources au Décret 2490-82 du 3 novembre 1982.

Saint-Pierre-de-Lamy, le 20 décembre 1983

*Pour le comité des citoyens
de Saint-Pierre-de-Lamy,*
CYRICE OUELLET

33770-6-4

Société d'habitation du Québec — Loi sur la.

Office municipal d'habitation de Mont-Rolland

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 5 décembre 1983, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Gilles Legault, entrepreneur-électricien, 3045, Paquette, Mont-Rolland, QC; monsieur Arsène Rochon, contremaître, 880, Bourret, Mont-Rolland, QC; monsieur Armand Gauthier, rentier, 5180, Rolland, Mont-Rolland, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Mont-Rolland dans le district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

33675

Office municipal d'habitation de Saint-Robert

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 20 septembre 1983, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Gérard Laliberté, cultivateur, 625, rang Picoudie, Saint-Robert, QC; monsieur Jean-Claude Bonneau, soudeur, 318, Principale, Saint-Robert, QC; madame Diane Salvas, ménagère, 564, rang Picoudie, Saint-Robert, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Robert dans le district judiciaire de Richelieu:

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

33676

Office municipal d'habitation de Sainte-Sophie-de-Lévrard

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 20 septembre 1983, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Denis Dionne, principal d'école, 214 A, Saint-Antoine, Sainte-Sophie-de-Lévrard, QC; monsieur Étienne Trottier, journalier, 130, Saint-Antoine, Sainte-Sophie-de-Lévrard, QC; monsieur Paul-Émile Demers, cultivateur, 514, Saint-Ovide, Sainte-Sophie-de-Lévrard, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

33677 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Office municipal d'habitation de Saint-Stanislas

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 10 novembre 1983, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Charles Dessureault, administrateur, 200, Principale, Saint-Stanislas, QC; monsieur Christian Bordeleau, commerçant, 139, route 159, Saint-Stanislas, QC; monsieur Gustave Carpentier, retraité, 7, Saint-Gabriel, Saint-Stanislas, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Stanislas dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

33678 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Office municipal d'habitation de Sayabec

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Sayabec, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date

du 10 novembre 1983, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

33679 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Office municipal d'habitation de Varennes

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 20 septembre 1983, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Gaston Turcotte, fonctionnaire, 1981, René-Gaultier, Varennes, QC; monsieur Jacques Raymond, fonctionnaire, 2068, du Parc, Varennes, QC; monsieur Jean Girard, fonctionnaire, 175, Sainte-Anne, Varennes, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Varennes dans le district judiciaire de Richelieu.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

33680 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Sociétés de prêts et de placements— Loi sur les

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CENTRALE ET DE L'EST CENTRAL AND EASTERN MORTGAGE CORPORATION

Avis est donné que la «SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CENTRALE ET DE L'EST — CENTRAL AND EASTERN MORTGAGE CORPORATION» a obtenu un permis du ministre des Finances en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., chap. S-30).

Montréal, le 17 janvier 1984

33744-6-4 *L'agent principal de la société,*
ALAIN NADON

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DE L'UPA D'ARGENTEUIL-SUD

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DE L'UPA D'ARGENTEUIL-SUD » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 12 décembre 1983.

Le siège principal de l'association est à Saint-André-d'Argenteuil, district judiciaire de Terrebonne.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2163-0835

33717

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Réclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} décembre 1983 et en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (licence no 80-1, comté Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, partie du lot 5, concession 2, partie 2, Township of East Garafraxa, Ontario, à 10 h, le 1^{er} mars 1984, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Québec, le 16 décembre 1983

Le directeur des réclamations,
E. PONZI

33247-2-6

Vente par licitation

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Frontenac

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Frontenac

No 235-05-000195-835

S. 235-18-000002-844-99

NICOLE LAFRANCE, notaire, domiciliée et résidant au 71, rue Dumais ouest, Thetford-Mines, district de Frontenac, requérante, contre PIERRE LAMOTHE, domicilié et résidant au 49, de la Vérendry, Saint-Étienne-des-Grès, district de Saint-Maurice et LUCETTE ELLIOT, commerçante, ès qualités de mandataire générale et spéciale de Pierre Lamothe, domiciliée et résidant au 49, de la Vérendry, Saint-Étienne-des-Grès, district de Saint-Maurice, et GERVAIS MARCOUX, domicilié et résidant au 672, 6^e Rang, Sainte-Sophie-de-Mégantic, district de Frontenac, intimés, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, mis en cause.

Première vente

« Une propriété sur le Septième Rang de la paroisse de Sainte-Sophie, comté de Mégantic, contenant cent treize acres (113 ac) en superficie, plus ou moins, connue au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, canton d'Halifax, comme étant les lots numéros neuf cent un et neuf cent deux (nos 901 et 902); avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Sujette à une servitude de passage en faveur de la partie nord-est des lots numéros neuf cent un et neuf cent deux (ptie N.-E., nos 901 et 902) sur la partie sud-ouest des mêmes lots, le tout à titre de servitude perpétuelle grevant ladite partie sud-ouest desdits lots en faveur de la partie nord-est, laquelle se trouve éteinte par confusion. Se trouvent également compris dans la présente vente, les droits de mines appartenant au vendeur conjointement avec J. Lucien Roy dans l'immeuble vendu à la charge du droit de passage réservé par ledit J. Lucien Roy, tel que le tout résulte de la vente consentie à Wilfrid Breton par ledit J. Lucien Roy, le quatorze juin mil neuf cent soixante-cinq devant Laurent Drapeau, notaire, et enregistrée au bureau d'enregistrement de Mégantic, Inverness, le

1^{er} novembre 1971, sous le numéro 120664, et de la vente consentie par ledit Wilfrid Breton à Aurèle Marcoux, et enregistrée audit bureau d'enregistrement d'Inverness, sous le numéro 120665.

Une terre située dans le Huitième Rang du canton d'Halifax en la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-Baptiste, comté de Mégantic, consistant en partie sud-ouest des lots numéros huit cent quatre-vingt-quinze et huit cent quatre-vingt-seize (ptie S.-O., nos 895 et 896) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, canton d'Halifax; bornée d'un bout au sud-ouest, au cordon entre les rangs Sept et Huit, à l'autre bout, au nord-est au résidu des mêmes lots appartenant à Gérard Fortier ou représentants, tel qu'actuellement clôturé et délimité, d'un côté, au nord-ouest, au lot numéro 894, appartenant à Siméon Houle ou représentants, et de l'autre côté, au sud-est, au lot 897 appartenant à Jean-Louis Ruel ou représentants, avec les cabanes à sucre dessus construites. Avec droit de passage en toute saison et avec tous genres de véhicules dans un chemin d'une largeur maximale de trente pieds (30 pi) à partir de la route 49 jusqu'à la terre présentement vendue pour communiquer du chemin public à la terre présentement vendue; ce chemin étant situé à environ deux cents pieds (200 pi) au nord-ouest du lot numéro 897 dans le tracé actuellement existant et suivant à peu près ce tracé qui devra être cependant redressé autant que possible pour que ce chemin se dirige en ligne droite, le tout à titre de servitude réelle et perpétuelle en faveur du terrain présentement vendu et grevant la partie nord-est des mêmes lots, le tout tel qu'établi dans un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Mégantic, Inverness, sous le numéro 115973. Avec droit de passage sur la partie nord-est du lot numéro 895 sur la partie nord-est du lot numéro 896 suivant l'acte enregistré sous le numéro 138956.

Un morceau de terre située dans le Huitième Rang du canton d'Halifax en la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, mesurant deux arpents et trois quarts (2 3/4 arp) de largeur du sud-est au nord-ouest, par quatre cents pieds (400 pi) de profondeur du sud-ouest au nord-est, consistant en partie du lot de terre désigné sous le numéro huit cent quatre-vingt-dix-sept (ptie no 897) au cadastre officiel du canton d'Halifax, division d'enregistrement de Mégantic; borné comme suit, savoir: en avant, vers le sud-ouest, à la partie sud-ouest du même lot de six cent quarante-cinq pieds (645 pi) de profondeur, appartenant au vendeur, en arrière, vers le nord-est, au résidu du lot numéro 897, étant la propriété de Benoit Nolet ou représentants, d'un côté, vers le sud-est, au lot 898, et de l'autre côté, vers le nord-ouest au lot 896, circonstances et dépendances.

Un morceau de terre située dans le Huitième Rang du canton d'Halifax en la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, mesurant environ deux arpents et trois quarts

(2 3/4 arp) de largeur du sud-est au nord-ouest par mille quarante-cinq pieds (1 045 pi) de profondeur du sud-ouest au nord-est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, canton d'Halifax, comme étant la partie sud-ouest du lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-sept (ptie S.-O., no 897) et bornée comme suit, savoir: à un bout au sud-ouest, au cordon entre les rangs Sept et Huit, à l'autre bout, au nord-est, au résidu dudit lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-sept, appartenant à Benoit Nolet ou représentants, d'un côté, au sud-est, au lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-huit et de l'autre côté, au nord-ouest, au lot numéro huit cent quatre-vingt-seize, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet lesdites parties du lot numéro 897 à un droit d'eau en faveur du lot numéro 812, tel qu'établi à l'acte enregistré sous le numéro 117883.

Un morceau de terre située dans le Huitième Rang du canton d'Halifax en la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, mesurant environ deux arpents et trois quarts (2 3/4 arp) de largeur, plus ou moins, du sud-est au nord-ouest par mille quarante-cinq pieds (1 045 pi) de profondeur du sud-ouest au nord-est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, canton d'Halifax, comme étant la partie sud-ouest du lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-huit (ptie S.-O., no 898) et borné comme suit, savoir: à un bout, au sud-ouest, au cordon entre les rangs Sept et Huit, à l'autre bout, au nord-est, au résidu dudit lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-huit, appartenant à Benoit Nolet ou représentants, d'un côté, au sud-est, au lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-neuf et de l'autre côté, au nord-ouest, au lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-sept, circonstances et dépendances. Sujet à une servitude de passage en faveur du lot numéro 812 suivant l'acte enregistré sous le numéro 117883. »

Cabane à sucre: un lot de bois dans la réserve de la cabane à sucre, communément appelé « chède » et tout le bois coupé ici et là sur ce lot.

Feu pour bouillir Cantin, 30 pi × 1 pi pour la souche;

Tuyaux de sortie et accessoires;

Cantin 20 pi × 1 pi souche, préchauffeur serpentin et accessoires;

Pannes de réserve;

Cannisses à sirop au nombre de trois (3), 1 en styro-foam;

Réservoirs d'eau d'érable, 3 de 750 gallons environ, 1 de 1 750 gallons, 3 de 500 gallons;

Servant à la cabane principale;

Filtre à sirop d'érable;

2 pompes C.I. (vertes) pour le vacuum (chez Philippe Lamothe);

1 « buld tank » zéro de 300 gallons (contenant à vide d'une station des-stations de pompage);

1 contenant à vide de couleur bleue, style « tank » d'eau chaude;

2 déclencheurs automatiques avec (électrodes et cathodes);

1 lot de boîtes de cannes;

Citerne en acier inoxydable 3 200 gallons pour eau d'érable;

Citerne Esso pour fuel 1 600 gallons;

Pompe 3 forces jaune;

1 scie à chaîne Partner et accessoires, hache, « can-doyle »;

Boîte de contenants à tire et beurre d'érable et moules en bois et caoutchoux;

Thermomètre à sirop et à tire;

Panne à tire;

3 perceuses avec mèches;

2 vilbrequins avec mèches;

Plaque de fonte pour les crêpes avec jets au propane;

Machine à Saran Wrap industrielle;

2 pompes électriques grise pour l'eau d'érable;

Machine à coller les boîtes d'expédition;

2 pelles à neige en fer;

2 cannisses de 2 gallons à gaz;

Tuques à filtrer en feutre et draps, de fabrication domestique;

« Sleigh » à ski-doo pour transporter le bois, fait en fer;

2 pelles rondes, une petite et une à long manche;

1 annexe à l'huile;

Gallons de peinture (assortis) (fond de gallon);

Tôles ordinaires et de couleur, feuilles 3 × 6;

un rouleau de tuyau (2 po ou 2 ½ po);

Système vacuum;

2 « twisters » à broche (couleur rouge);

Sucrerie (d'environ 7 000 à 9 000 érables sur tubulure)

Cabane secondaire bleue (18 pi × 55 pi)

Tubulure usagée;

Environ 2 800 chalumeaux bleus de marque Naturel Flou, environ 700 chalumeaux gris-bleu T.P.L. neufs, environ 700 caprignons à chalumeaux neufs, environ 300 chalumeaux gris-bleu usagés et mis de côté après coupe sélective, environ 300 caprignons, noirs usagés;

« T », union, main 3/4 po, 1 po, 1 ½ po, valves 2 pouces en brasse;

Rouleaux de broche

3 rouleaux noirs 400 pi de 1 po de diamètre, tuyau plastic;

3 rouleaux noirs 400 pi de diamètre, tuyau plastic;

3 rouleaux de broches à sac de patates;

boîtes de carton d'expédition;

2 armoires de rangement;

600 chutes d'environ 18 po de long avec T et chalumeaux aux 2 bouts, et sans T;

3 paires de raquettes en broche;

Cabane ancienne 15 pi × 20 pi

6 ou 7 rouleaux noirs 400 pi de 1 po de diamètre (tuyau de plastic);

planches et pièces de bois entreposées;

« veneer »;

Relai (bâtisse d'environ 10 pi × 10 pi)

Poêle à bois (émail blanc);

Bancs;

Station de pompage

Chalet 18 pi × 22 pi

La mise à prix est fixée à treize mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et soixante-quinze cents (13 581,75 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Deuxième vente

« Une terre située dans le Sixième Rang de la paroisse de Sainte-Sophie, comté de Mégantic, connue au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, canton d'Halifax, comme étant les lots numéros mille sept et mille huit et la moitié sud-ouest du lot numéro mille neuf (nos 1007, 1008 et ½ S.-O., no 1009) cette dernière partie ayant trois arpents (3 arp) ou trois acres (3 ac) de largeur, sur environ la moitié de la profondeur du rang, bornée en front au sud-ouest, au cordon entre les rangs Cinq et Six, en arrière, au nord-est, à la moitié nord-est du même lot, appartenant à Roland Marcoux ou représentants, d'un côté, au sud-est, au lot numéro mille dix (1010) appartenant aussi à Roland Marcoux ou représentants et de l'autre côté, au nord-ouest, au lot numéro mille huit (1008); avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire du lot numéro mille huit (1008), ce qui suit: un emplacement situé dans le Sixième Rang de la paroisse de Sainte-Sophie, comté de Mégantic, mesurant cent trente et un mètres et six centièmes (131,06 m) correspondant à quatre cent trente pieds (430 pi) de largeur par quatre-vingt-cinq mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (85,95 m) correspondant à deux cent quatre-vingt-deux pieds (282 pi) de profondeur, connu et décrit au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Sophie, canton d'Halifax, comme étant une partie du lot numéro mille huit (ptie no 1008), borné en front, au nord-est, par la route qui coupe ce lot et des trois autres côtés, par le résidu dudit lot appartenant aux deux comparants; sans bâtisse dessus.

La ligne sud-est dudit emplacement est située à deux cent cinquante-deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (252,98 m) correspondant à huit cent trente pieds (830 pi) au nord-ouest de la ligne de division entre les lots numéros mille neuf et mille dix, le tout mesuré le long du chemin public.

Avec droit d'eau contre partie dudit lot numéro 1008, tel que ci-dessus distrait, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 140440. »

Club de ski de fond

Chalet à deux étages;

Tables;

Chaises;

7 bancs;

Vaisselle;

Couteaux de boucherie;

Friteuse au propane;

Frigidaire 2 portes;

1 table à « strain »;

Poêle « Garlan »;

3 comptoirs en bas, 1 en haut;

1 fournaise à l'huile;

1 poêle à bois;

Lampes;

Cabaret;

2 machines à café et accessoires;

« Tank » à eau chaude (H2O propane);

Hotte de cuisine en acier inoxydable

Installation d'eau;

3 tables de pique-nique vertes;

3 sacs de laine minérale pour isolation;

1 congélateur;

Autres:

Vardocheuse (pour couper les mauvaises repousses) rouge de 5 po de largeur;

Aérateur de pisciculture;

2 chauffettes électriques à gros voltage (1 orange et 1 beige);

Garage à ski-doo;

2 carioles (sleigh);

traceuses à piste;

Clous, visses, huile à ski-doo, raquettes en babiche, bois de chauffage;

100 (2 po × 3 po) poteaux d'indication des routiers avec symbole;

Trousse de premiers soins;

Outils divers (« wescut », pinces à clôtures, pinces à tôle (manche jaune), 3 marteaux masse, « buffer »);

2 réservoirs à gaz;

Salle de fartage;

Ensemble de cires;

Equipement de ski à louer;

Karu Ski (4 petits, 4 grands);

Bottines: 25 paires;

Bâtons: 18 paires;

Skis: 19 paires;

4 traînes sauvages;

Câbles de nylon;

1 petite commode (route et blanche);

Cabane à pêche;

Lac artificiel (500 truites arc-en-ciel environ).

La mise à prix est fixée à vingt-trois mille trente-neuf dollars et vingt-cinq cents (23 039,25 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif

Cour supérieure

Thetford-Mines, le 20 janvier 1984

33745

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Arthabaska

Nos 415-000239-839 C.S.A.

415-18-000003-840 Shérif Arth.

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS, société régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique du Québec, maintenant dans les droits et recours de la Caisse d'entraide économique du Québec en vertu de la susdite loi, ayant son siège social au 233, boulevard Bois-Francis sud, Victoriaville, QC, G6P 4S9, partie demanderesse, contre ROBERT LAFLAMME, demeurant et domicilié au 70,

rue Perreault, Victoriaville, QC, G6P 5E3, et DAME CLAUDETTE SARAZIN, épouse commune en biens de Robert Laflamme, demeurant et domiciliée au 70, rue Perreault, Victoriaville, QC, G6P 5E3, partie défenderesse, et PIERRE BRISSON, autrefois domicilié à route 116, Warwick, QC, maintenant de lieux inconnus, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

«Un terrain ou emplacement situé en la ville de Victoriaville, rue Perreault, connu et désigné au cadastre officiel révisé du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire, comme étant la redivision un des subdivisions cent soixante-quatre et cent soixante-cinq et la subdivision deux cent soixante-deux, le tout du lot originaire numéro cent (100-164-1, 100-165-1, 100-262); avec bâtisses y érigées, circonvstances et dépendances et avec aussi toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles. L'adresse est 70, rue Perreault, Victoriaville, comté d'Arthabaska, province de Québec.»

La mise à prix est fixée à 6 104,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francis sud, Arthabaska, le JEUDI QUINZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Arthabaska, le 26 janvier 1984

33774

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauce

C.S. Saint-François: 450-05-000533-832

Shérif Beauce: 350-18-000058-835

ANDRÉ BARON, adjoint-administrateur, demeurant au 390, rue Farwell, Sherbrooke, district de Saint-François, demandeur, contre ALYRE POIRIER, industriel, demeurant au 13025, 10^e Avenue, ville de Saint-Georges, district de Beauce, défendeur.

«Un terrain de figure irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent onze-vingt-deux (ptie 611-22) du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce; mesurant trois cent trente-deux pieds (332 pi) dans une première ligne nord-est et borné de ce côté à Guy Labbé et Louis Dion ou leurs représentants; cinquante pieds (50 pi) dans une deuxième ligne nord-est et borné de ce côté au ruisseau d'Ardoise, cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans une première ligne sud-est et borné de ce côté à Guy Labbé et Louis Dion ou représentants, quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds (497 pi) dans une deuxième ligne sud-est et borné de ce côté à la ligne de division des lots 611 et 612, deux cent soixante-treize pieds (273 pi) dans une troisième ligne sud-est et borné de ce côté à la 130^e Rue, cent dix-neuf pieds (119 pi) dans une première ligne sud-ouest et borné de ce côté pour partie à Alyre Poirier sur une largeur de soixante-neuf pieds (69 pi) et pour partie à la 130^e Rue, sur une largeur de cinquante pieds (50 pi); deux cent soixante-trois pieds (263 pi) dans une deuxième ligne sud-ouest et borné de ce côté au résidu du lot 611 appartenant à Alyre Poirier; huit cent quarante pieds (840 pi) dans sa ligne nord-ouest et borné de ce côté à la ligne de division des lots 611 et 610 dudit cadastre, le tout plus ou moins mesures anglaises et sans bâtisse.»

La mise à prix est fixée à 7 252,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ GAGNÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 26 janvier 1984 33775

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000343-819
S. 455-18-000021-822

LA CAISSE POPULAIRE ST-BENOIT DE GRANBY, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au

190, rue Déragon, Granby, partie demanderesse, contre DAME NICOLE LESSARD, demeurant au 1125, rue Potvin, Farnham, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé à Farnham, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante (550-47) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Farnham, division d'enregistrement de Missisquoi, municipalité de la cité de Farnham; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 1125, rue Potvin. »

La mise à prix est fixée à 8 064,00 \$, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ce rôle (0,96), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, Bedford, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 25 janvier 1984 33718

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001544-827

THE BANK OF NOVA SCOTIA, ayant un établissement d'affaires au 15, rue Leduc, cité et district de Hull, partie demanderesse, contre KEVIN HAROLD BOWLES, domicilié et résidant au 45, Somerset ouest, Ottawa, Ontario, partie défenderesse.

«Un immeuble situé dans le canton de Templeton, comté de Papineau, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, lequel immeuble est connu et désigné comme faisant partie de la subdivision quinze (subdivision officielle) du lot vingt-neuf (29-15), rang Douze (rg XII), suivant le cadastre dudit canton, avec les améliorations y apportées ou devant l'être.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois mille huit cent soixante-sept dollars et cinquante centins (3 867,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à

vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 6 janvier 1984 33694

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-001116-80

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, partie demanderesse, contre ANDRÉ ABRAHAM, partie défenderesse.

«Un terrain, avec les bâtiments dessus construits, lequel terrain est situé dans le canton de Wakefield, comté de Gatineau, province de Québec, et désigné comme étant la subdivision un (subdivision officielle) du lot trente A (30A-1) du Huitième Rang (rg VIII), figurant au cadastre du canton de Wakefield. Ce terrain a une superficie de six mille cinq cent cinq pieds carrés (6 505 pi²), mesures anglaises.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de deux mille huit cent vingt-six dollars et vingt-cinq centins (2 826,25 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 277, rue Notre-Dame, Mani-

waki, QC, le TRENTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 19 janvier 1984 33753

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Pontiac
No 555-02-000037-829

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corps politique dûment incorporé, ayant son bureau au 204, rue Main ouest, ville de North Bay, province d'Ontario, partie demanderesse, contre ÉMERY GRAVELINE, domicilié et résidant au 193, rue Galter, ville de Sturgeon Falls, province d'Ontario, partie défenderesse.

«Une étendue de terre connue et désignée comme étant la subdivision deux (subdivision officielle) du lot originnaire deux cent dix-sept figurant au cadastre du village de Fort-Coulonge, avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre mille cent quatre-vingt-onze dollars et cinquante (4 191,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 12 janvier 1984 33692

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000391-832

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, partie demanderesse, contre **JOSEPH RONEY** et **MARGARET RONEY**, parties défenderesses.

«Un terrain donnant sur la rue Thomas, ville d'Aylmer, lequel terrain est désigné comme étant le lot six cent soixante-quatre (664) figurant au cadastre de la ville d'Aylmer. Avec tous les bâtiments dessus construits, y compris celui qui porte le numéro 68, rue Thomas. En l'état où le tout se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de onze mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et vingt-cinq centins (11 792,25 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le **TRENTIÈME** jour de **MARS** 1984 à **QUATORZE** heures.

Le shérif adjoint,
 LISE LEBLANC

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 19 janvier 1984

33754

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Hull
 No 550-02-001985-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979, suivant arrêté 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques; partie demanderesse, contre **ROMÉO CARON**, domicilié et résidant à R.R. 1, Thurso, province de Québec; partie défenderesse, et **LE RÉGISTRA-**

TEUR de la division d'enregistrement de Papineau, mis en cause.

«Une ferme connue et désignée comme étant le lot numéro quinze B (lot 15 B) du cadastre officiel pour le Cinquième Rang du canton de Lochaber (rg 5), d'une superficie totale de cent acres (100 ac), plus ou moins, avec toutes bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve présentement.

Un terrain connu et désigné comme constituant la partie nord des lots numéros quinze C et seize A (pties 15C et 16A) figurant au cadastre du Quatrième Rang (rg 4) du canton de Lochaber, ledit terrain contenant quinze acres (15 ac), plus ou moins, et constituant toute la partie desdits lots située du côté nord de la rivière Blanche; le lot quinze C (lot 15C) est borné au nord par la limite des Quatrième et Cinquième Rangs (rgs 4 et 5), au sud par la rivière Blanche, à l'ouest par le lot seize A et par une partie du lot quinze D, et à l'est par le lot quinze B; le lot seize A (lot 16A) est borné au nord par la limite des Quatrième et Cinquième Rangs (rgs 4 et 5), au sud par la rivière Blanche, à l'ouest par le lot seize B et à l'est par le lot quinze C. En l'état où le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes y rattachées.

Sauf et excepté: une parcelle de terrain située dans la municipalité du canton de Lochaber, désignée comme étant une partie du lot numéro quinze B (15B ptie) du Cinquième Rang (rg V), cadastre officiel du canton de Lochaber, division d'enregistrement de Papineau. Cette parcelle, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: vers l'est par une partie dudit lot 15B, rang Cinq, mesurant trois cent douze pieds (312,0 pi) le long d'un arc de sept cent cinquante-six pieds et deux dixièmes (756,2 pi) de rayon, deux cent quatre-vingt-quatre pieds et un dixième (284,1 pi), cent pieds et trois dixièmes (100,3 pi), cent pieds (100,0 pi), quarante-deux pieds et cinq dixièmes (42,5 pi), cinquante-sept pieds et huit dixièmes (57,8 pi), cent pieds (100,0 pi), cent pieds et cinq dixièmes (100,5 pi), trois cent cinquante pieds (350,0 pi), cent pieds et cinq dixièmes (100,5 pi); six cent quatre-vingt-dix-neuf (699,5 pi); vers le sud par le chemin du rang Cinq et mesurant trente pieds et neuf dixièmes (30,9 pi); vers l'ouest par la montée Ranger actuelle et mesurant six cent quarante-cinq pieds et huit dixièmes (645,8 pi), quarante et un pieds et un dixième (41,1 pi), soixante-trois pieds et quatre dixièmes (63,4 pi), cinquante-neuf pieds et six dixièmes (59,6 pi), soixante-quinze pieds et quatre dixièmes (75,4 pi), deux cent soixante et un pieds (261,0 pi), deux cent quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes (283,5 pi), cent cinquante-deux pieds et deux dixièmes (152,2 pi), cent vingt-huit pieds et cinq dixièmes (128,5 pi), cent quatre-vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (189,4 pi), cent dix pieds et cinq dixièmes (110,5 pi); vers le nord-ouest par la montée Ranger actuelle et mesurant cent quatre-vingt-quatre

pieds et quatre dixièmes (184,4 pi), cinquante-huit pieds et neuf dixièmes (58,9 pi). Cette parcelle de terrain contient en superficie soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (64 295 pi²) équivalant à un acre et quatre-cent-soixante-seize millièmes d'acre (1,476 ac). Tel que démontré sur un plan préparé par Claude Boudreault, a.-g., le vingt mars mil neuf cent soixante-dix-huit, et conservé aux archives du ministère des Transports, dossier général no 623-0-78-00003, plan no 622-78-70-013. Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Roméo Caron.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trente mille quatre cent cinquante et un dollars et cinquante centins (30 451,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 9 janvier 1984

33693

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000112-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre RAYMOND WHELAN, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant les lots deux A et deux B aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Quatre (rg 4), canton d'Eardley, contenant approximativement deux cent huit (208) acres avec et sujet à toutes servitudes actives ou passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble».

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Raymond Whelan.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatorze mille cent soixante-dix-huit dollars (14 178,00 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le TRENTIÈME jour de MARS 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 19 janvier 1984

33681

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-5177-819

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ARTHUR LABRECQUE, résidant et domicilié à Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, mis en cause.

Désignation:

À tout shérif ou huissier de la Cour supérieure pour la province de Québec, nous vous enjoignons sur la réquisition écrite de la partie demanderesse de prélever sur l'immeuble de la partie défenderesse à savoir:

«Un immeuble situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et composé de:

A) la juste moitié nord du lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent soixante-quatorze (½ N. no 474-34) du cadastre offi-

ciel de la ville de Saint-Jean, mesurant vingt-six pieds (26 pi) (7,92 mètres) de largeur sur quatre-vingt-deux pieds (82 pi) (24,99 mètres) de longueur et bornée en front par la rue Mercier, au sud par la moitié sud dudit lot appartenant à M. Ernest Dimmock ou représentants, au nord par le lot numéro trente-cinq de ladite subdivision (no 474-35) et à l'est par le trait carré dudit lot no 474-34; avec bâtisses y érigées et le tout mesures anglaises;

B) partie du lot numéro quatre cent soixante-quinze (ptie no 475) dudit cadastre, mesurant trente-quatre pieds et trois dixièmes (34,3 pi) (10,45 mètres) dans sa ligne nord, trente-trois pieds et sept dixièmes (33,7 pi) (10,27 mètres) dans sa ligne sud sur quarante-huit pieds (48 pi) (14,63 mètres) de profondeur, le tout mesures anglaises; et bornée au nord par partie dudit lot no 475 appartenant à MM. Demers et Lamontagne ou représentants, au sud par partie dudit lot no 475 appartenant à M. Clovis Bourdeau ou représentants, à l'est par partie dudit lot no 475 appartenant à M. Aimé Bisailon ou représentants et à l'ouest par parties desdits lots nos 474-34 et 474-35; avec les bâtisses y érigées mais à distraire, cependant, la partie vendue à MM. Roland Lamontagne et Gérard Demers aux termes d'un acte de vente enregistré à Saint-Jean sous le numéro 93741;

C) partie dudit lot no 475 mesurant trente-huit pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (38,95 pi) (11,87 mètres) dans sa ligne nord, trente-neuf pieds et deux dixièmes (39,2 pi) (11,95 mètres) dans sa ligne sud sur seize pieds et quarante-huit centièmes (16,48 pi) (5,02 mètres) de profondeur, le tout mesures anglaises; et bornée au nord par partie dudit lot no 475 appartenant à M. Arthur Labrecque, au sud par partie dudit lot no 475 appartenant à M. Clovis Bourdeau ou représentants, à l'est par partie dudit lot no 475 appartenant à M. Clovis Bourdeau ou représentants et de l'autre côté, à l'ouest, par partie dudit lot no 474-34; avec bâtisses y érigées.»

Évaluation municipale: 33 500,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 8 459,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 27 janvier 1984 33776

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-148-831

DA^ME ALPHONSINE DELAND, domiciliée à Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie demanderesse, contre SERGE DESNOYERS, domicilié au 530, 1^{re} Rue, Iberville, faisant affaires sous la raison sociale de Bar Salon Iberville des mêmes lieux, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, mis en cause.

Désignation:

«Description technique d'une parcelle de terrain composée d'une partie des lots originaires cent trente-huit et cent trente-neuf (ptie 138 et 139) du cadastre officiel de la ville d'Iberville, division d'enregistrement d'Iberville.

Partie 138: bornée vers le nord par le lot 137, vers l'est et le sud par une partie du lot 138, vers l'ouest par une partie du lot 139; mesurant un mètre et vingt-deux centimètres (1,22 m) dans ses lignes nord et sud, huit mètres et deux centimètres (8,02 m) dans sa ligne est, huit mètres et quatre centimètres (8,04 m) dans sa ligne ouest; contenant en superficie neuf mètres carrés et soixante-dix-neuf centimètres carrés (9,79 m²).

Partie 139: bornée vers le nord par le lot 140, vers l'est par une partie des lots 138 et 139 et le lot 137, vers le sud par une partie du lot 139 et la 7^e Avenue (sans désignation cadastrale), vers l'ouest par la 1^{re} Rue (sans désignation cadastrale); mesurant trente-cinq mètres et quarante et un centièmes (35,41 m) dans sa ligne nord, quatorze mètres et vingt-neuf centièmes (14,29 m) dans sa première ligne est, trois mètres et cinq centimètres (3,05 m) dans sa première ligne sud, seize mètres et quinze centimètres (16,15 m) dans sa deuxième ligne est, trente-deux mètres et trente-six centimètres (32,36 m) dans sa deuxième ligne sud, trente mètres et soixante centimètres (30,60 m) dans sa ligne ouest; contenant en superficie mille trente et un mètres carrés et quarante-sept centimètres carrés (1031,47 m²).»

Évaluation municipale: 84 900,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 21 437,25 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, QC, le QUINZIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 30 janvier 1984 33777

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 30 janvier 1984 33803

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
C.S.D.K. 250-05-000221-838
S. 250-18-000078-835

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, faisant affaires au 62, Témiscouata, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, demanderesse, contre SERGE MICHAUD, domicilié et résidant au 845, Commerciale est, Notre-Dame-du-Lac, district de Kamouraska, défendeur.

« Une terre située à Saint-Juste-du-Lac, connue et désignée comme étant le lot numéro vingt-un, rang Quatre (lot 21-1, rg IV), Saint-Juste, seigneurie de Madawaska, division d'enregistrement de Témiscouata; contenant cent trois (103) acres en superficie; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances;

Sauf et à distraire les parcelles de terrain cédées au ministère de la Voirie suivant les enregistrements numéros 207403 et 230184.

Sujet à toute servitude active et passive notamment celle en faveur du ministère des Transports suivant enregistrement numéro 200372 et celle en faveur d'Hydro-Québec suivant enregistrement numéro 220306. »

La mise à prix est fixée à sept mille cent quarante et un dollars et soixante-quinze centimes (7 141,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Kamouraska, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019474-822
S. 281

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 500, place d'Armes, Montréal, district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS PAQUETTE & LECAVALLIER INC. ET AL., 674, place Publique, Sainte-Dorothée, Laval, district de Montréal, QC, partie défenderesse, et MICHEL VERDIER, syndic, 434, rue Labelle, Saint-Jérôme, QC, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble, qui sera vendu est la suivante:

« Un lopin de terre situé dans le canton de Robertson, comté de Labelle, PC, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros huit A et huit B, rang Trois (8A et 8B, pties rg 3) au cadastre officiel du canton de Robertson. Ce lopin de terre présentement vendu peut être décrit comme suit: partant d'un point situé sur la rive du lac des Îles à une distance de deux cents pieds (200 pi) du point d'intersection d'un ruisseau délimitant originiairement la propriété vendue par dame Géraldine Bilodeau à monsieur Léopold Yale, aux termes d'un acte de vente intervenu devant J.M. L'Allier, notaire, le 17 juillet 1951 et enregistré sous le numéro 37266, et ladite rive du lac des Îles, cette dernière distance de deux cents pieds (200 pi) étant prise en suivant la rive du lac des Îles; de là, tournant vers le sud-ouest en ligne droite sur une distance de cent quatre-vingts pieds (180 pi) pour atteindre un point situé à quatre-vingts pieds (80 pi) d'un point d'intersection d'une autre ligne, cette dernière ligne mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) et formant le sommet d'un triangle d'avec notre point de départ, cette dernière ligne de cent-quatre-vingts pieds (180 pi) étant parallèle à la

ligne divisoire des lots originaires numéros huit (8) et neuf (9) et située à une distance de quatre cent trois pieds (403 pi) au sud de ladite ligne divisoire; de là, tournant vers le sud-est sur une distance de deux cent vingt-quatre pieds et un dixième de pied (224,1 pi) pour atteindre un point situé à une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198 pi) dudit ruisseau, et tel ruisseau en supposant une ligne droite tracée en direction nord est situé à cent quatre-vingts pieds (180 pi) de ladite rive du lac des Îles à un point situé à deux cents pieds (200 pi) de notre point de départ comme susdit: de là, tournant vers le nord-est sur une distance de cent quatre-vingts pieds (180 pi) pour atteindre la rive du lac des Îles, à une distance de cent pieds (100 pi) dudit point d'intersection du ruisseau et de la rive du lac des Îles; de là, tournant vers l'ouest et nord-ouest en suivant la rive du lac des Îles sur une distance de cent pieds (100 pi) pour arriver à notre point de départ.

Ce lopin de terre présentement vendu est borné vers le nord-est par la rive du lac des Îles, en arrière vers l'ouest et le sud-ouest par une autre partie du lopin de terre vendu étant la propriété de monsieur Marcel Labelle, ou représentants, deux côtés vers le sud, sud-est et le nord, nord-ouest, par une autre partie desdits lots huit A et huit B, dudit rang et canton, demeurant la propriété de monsieur Jérôme Doré ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement avec les bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances, et avec toutes servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec un droit de passage à pied et en voiture, pour communiquer avec tout autre immeuble ayant le même droit au chemin public en passant par certains chemins privés, et tel que le tout est mieux relaté dans un acte de vente par dame Géraldine Bildeau à Eugène Plouffe, aux termes d'un acte de vente intervenu devant Roméo Ouellette, notaire, le 12 août 1958 et enregistré au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 50412.

Servitude d'aqueduc:

La propriété vendue est sujette à une servitude d'aqueduc en sa faveur, telle que stipulée dans un acte reçu devant Pierre Jacob, notaire, le 17 juillet 1975, sous le numéro 817 de ses minutes et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, le 13 août 1975, sous le numéro 110516. »

La mise à prix est fixée à 13 574,40 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 18 janvier 1984

33719

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
Nos 200-05-000932-835
300-18-000222-832

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre LAURIN CARON, domicilié et résidant au 234, boulevard Taché est, Montmagny, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montmagny, mis en cause.

« a) Un terrain connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision neuf du lot originaire numéro un (1-9-1), la resubdivision un de la subdivision dix du lot originaire numéro un (1-10-1) et la resubdivision deux de la subdivision onze du lot originaire numéro un (1-11-2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé du village de Montmagny, maintenant cité de Montmagny. Tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 11 232,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1.28, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

« b) Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent vingt-huit (ptie-328) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de

Saint-Thomas de Montmagny, cité de Montmagny, mesurant mille quatre cent trente et un pieds et soixante-dix centièmes (1 431,70 pi) dans sa ligne nord-est et mille six cent soixante-trois pieds et soixante et un centièmes (1 663,61 pi) dans sa ligne sud-ouest, par toute la largeur dudit lot et borné comme suit: au nord-est par le lot 327 dudit cadastre, au sud-est par le chemin public, au sud-ouest par le lot 332 dudit cadastre et au nord par le chemin public. Tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit immeuble.

Sauf à distraire de cette partie de lot:

Un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent vingt-huit (ptie 328) aux plan et livre de renvoi officiel de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montmagny; borné vers le nord-ouest par une partie du lot 328, propriété d'André Bélanger, vers le nord-est par le lot 327, vers le sud-ouest par une partie du lot 328 étant un chemin privé et vers le sud-est par le résidu du lot 328, propriété de Laurin Caron; mesurant cent cinquante-huit pieds et huit dixièmes (158,8 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent vingt-six pieds et un dixième (126,1 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et cent cinquante-huit pieds et sept dixièmes (158,7 pi) dans sa ligne sud-est;

Un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent vingt-huit (ptie 328) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montmagny; de figure irrégulière, borné au nord par le chemin public, à l'est par le lot 327, au sud par une partie du lot 328, propriété de Laurin Caron et à l'ouest par une partie du lot 328 étant un chemin privé; mesurant cent soixante-dix pieds et quatre-vingt-huit centièmes (170,88 pi) dans sa ligne nord, cinquante-cinq pieds et deux dixièmes (55,2 pi) dans sa ligne est, cent cinquante-huit pieds et huit dixièmes (158,8 pi) dans sa ligne sud, cent cinquante-six pieds et quatre-vingt-un centièmes (156,81 pi) dans sa ligne ouest et quarante-sept pieds et quatre-vingt-sept centièmes (47,87 pi) suivant un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20 pi). »

La mise à prix est fixée à 512,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle, 1,28 que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, au 25, boulevard Taché ouest,

Montmagny, le MARDI TREIZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 6 février 1984

33720

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007986-837

LA MUTUELLE DU CANADA, compagnie d'assurance sur la vie, corporation légalement constituée, ayant un bureau en la ville de Montréal, 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1602, district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre M. GEORGE JOHN, gentilhomme, résidant et domicilié au 395, rue Moreau, ville de Saint-Hubert, district de Montréal, et DAME MARGARET PROVIDENCE, résidant et domiciliée au 5790, chemin Chambly, appartement 202, ville de Saint-Hubert, district de Montréal, défenseurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble des défenseurs, George John et Margaret Providence:

«Un terrain situé dans la ville de Saint-Hubert, lequel terrain donne sur la rue Moreau, et est désigné comme étant la subdivision trois cent cinquante-quatre du lot originaire quarante (40-354) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, au bureau d'enregistrement de Chambly. Avec le bâtiment dessus construit, lequel porte le numéro 395, rue Moreau, Saint-Hubert. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception, sous réserve notamment d'une servitude au profit de Bell Canada et d'Hydro-Québec, enregistrée sous le numéro 423191 et sous réserve d'un règlement de zonage relatif à l'aéroport de Saint-Hubert, en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 486918.»

La mise à prix est fixée à 12 022,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 janvier 1984

33755

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004925-827
S. 200-18-000354-835

ASSURANCE-VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre LES ENTREPRISES PARAGI INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 5300, croissant des Pins, ville Sainte-Catherine, QC, GILLES PARADIS, 5300, croissant des Pins, ville Sainte-Catherine, MARCEL AUBÉ, 90, rue Paradis, Saint-Rédempteur, QC, défendeurs.

« Des morceaux de terrains vacants, sis et situés à Saint-Rédempteur, comté de Lévis, connus et désignés comme étant les subdivisions cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze, cent douze, cent treize, cent seize, cent dix-sept, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent vingt-cinq, cent vingt-six, cent trente, cent trente-deux, cent trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent trente-six, cent trente-sept, cent trente-huit, cent trente-neuf, cent quarante, cent quarante et un, cent quarante-deux, cent quarante-trois, cent quarante-quatre, cent quarante-cinq, cent quarante-six, cent quarante-huit, cent cinquante, cent cinquante et un, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six, cent cinquante-huit, cent cinquante-neuf, cent soixante, cent soixante-trois, cent soixante-quatre, cent soixante-cinq du lot originaire numéro dix (10-108, 10-109, 10-110, 10-111, 10-112, 10-113, 10-116, 10-117, 10-121, 10-122, 10-123, 10-124, 10-125, 10-126, 10-130, 10-132, 10-133, 10-134, 10-135, 10-136, 10-137, 10-138, 10-139, 10-140, 10-141, 10-142, 10-143, 10-144, 10-145, 10-146, 10-148, 10-150, 10-151, 10-153, 10-154, 10-155, 10-156, 10-158, 10-159, 10-160, 10-163, 10-164, 10-165) du cadastre officiel pour la

paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, comté et division d'enregistrement de Lévis, circonstances et dépendances. Sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à cinquante mille deux cent cinquante-six dollars (50 256,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Robert Lafrenière, J.C.S., le 26 janvier 1984.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, rue Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-DEUXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 février 1984

33804

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000415-831
S. 200-18-000330-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, QC, demanderesse, contre RONALD BOURGET, faisant affaires sous les nom et raison sociale de MÉCANIQUE BOURGET ENR., ayant son bureau au 6, avenue Albert, Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, et domicilié au 45, rue Pelchat, Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent trente (ptie 430) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raphaël, division d'enregistrement de Bellechasse, mesurant soixante-douze pieds et demi (72,5 pi, soit 21,94 m) de largeur nord-sud dans ses lignes nord-est et sud-ouest et soixante-dix-neuf pieds et demi (79,5 pi, soit 24,23 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, borné comme suit: vers le sud-ouest par le chemin public, vers le sud-est partie par monsieur Joseph Mercier et partie par monsieur Claude Latulippe, vers le nord-ouest par monsieur Gilles Bernatchez et vers le nord-est par monsieur Philippe Breton; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à trois mille-soixante-deux dollars et quatre-vingts cents (3 062,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le VINGTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 février 1984

33805

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002348-824
S. 200-18-000008-845

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, QC, demanderesse, contre ANDRÉ LESSARD, domicilié au 366, avenue Richard, Saint-Vallier, comté de Bellechasse, QC, défendeur.

« La subdivision seize du lot cinquante-six (56-16) ainsi que la subdivision dix-sept du lot originaire cinquante-six (56-17) au cadastre officiel de la paroisse du village de Saint-Vallier, avec toute bâtisse y érigée, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 366, avenue Richard à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, province de Québec; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (9 295,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Bellechasse, 23, Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le VINGTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 février 1984

33807

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000526-835
S. 200-18-000195-832

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario et un bureau au 1295, rue de la Jonquière, en les cité et district de Québec, demanderesse, contre RICHARD NAUD, ayant sa dernière résidence connue au 998, rue Écho, en la cité de l'Ancienne-Lorette, district de Québec, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beauré Inc., passée devant Me Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, sous le numéro 81326 et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision cinq cent vingt-six du lot originaire six cent soixante-huit (668-526) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency. Cette partie exclusive est l'appartement 526 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beauré, à Beauré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe A ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée. Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 668-2) dudit cadastre.

Sujet aux droits de Sa Majesté, aux droits de la Province de Québec, bailleur emphytéotique aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976 et enregistrée audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654. Sujet aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'aqueduc et d'égoût créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille,

notaire, le 1^{er} octobre 1979 et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 78661.

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion de Biens Fonds de Beupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980 et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à neuf mille deux cent trente dollars et cinquante-cinq cents (9 230,55 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 février 1984

33808

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000525-837
S. 200-18-000194-835

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1295, rue de la Jonquière, cité et district de Québec, demanderesse, contre RICHARD NAUD, ayant sa dernière résidence connue au 998, rue Écho, cité de l'Ancienne-Lorette, district de Québec, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency sous le numéro 81326 et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision cinq cent vingt-huit du lot originaire six cent soixante-huit (668-528) du cadastre officiel de la paroisse de Montmorency. Cette partie exclusive est l'appartement 528 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beupré, Beupré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe A ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée. Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 668-2) dudit cadastre.

Sujet aux droits de Sa Majesté, aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654. Sujet aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'aqueduc et d'égout, créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1^{er} octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 78661.

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestions de Biens Fonds de Beupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à neuf mille deux cent trente dollars et cinquante-cinq cents (9 230,55 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 février 1984

33809

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000275-847
C.P.Q. 200-02-005827-839
S. 200-18-000368-835

CORPORATION MUNICIPALE DU LAC-SAINT-CHARLES, ayant son bureau au 510, Delage ouest, Lac-Saint-Charles, district de Québec, demanderesse,

contre RICHARD TREMBLAY, autrefois domicilié et résidant au 718, rue Sainte-Marie, Québec, district de Québec, défendeur.

« Subdivision 28 du lot 971: paroisse de Sainte-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. De figure irrégulière, borné au nord-est et sud-est par une partie du lot 971 non-subdivisé, au sud-ouest et à l'ouest par le lot 971-4 (rue) et au nord-ouest par le lot 971-5 (rue); mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi, soit 22,86 m) au nord-est, cent quatre-vingt-cinq pieds (185,0 pi, soit 56,39 m) au sud-est, cinquante-cinq pieds (55,0 pi, soit 16,76 m) au sud-ouest, trente et un pieds et quatre dixièmes (31,4 pi, soit 9,7 m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) à l'ouest et cent soixante-cinq pieds (165,0 pi, soit 50,29 m) au nord-ouest; contenant en superficie treize mille sept cent quatre-vingt-neuf pieds carrés et deux dixièmes, mesures anglaises (13 789,2 pi², soit 1 281,1 m²). »

La mise à prix est fixée à sept cent dix-sept dollars et soixante cents (717,60 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 février 1984 33810

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
Cour fédérale: ITA-4730-83
S. 200-18-000318-830

LA REINE, demanderesse, contre **PIERRE JOLICOEUR**, 2025, Brûlart, Québec, province de Québec, défendeur.

« La subdivision cinq du lot originaire quarante-sept (47-5) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery, division d'enregistrement de Québec;

Une lisière de terrain située au même endroit et contiguë au lot ci-dessus mentionné, mesurant quatre pieds (4,0 pi) de front sur la rue Brûlart sur toute la profondeur dudit emplacement, bornée au nord-ouest par

ladite rue Brûlart, au nord-est par le lot numéro 61 et au sud-ouest par le résidu du lot numéro 47-6, connue comme étant la partie nord-est de la subdivision numéro six du lot originaire quarante-sept (47-6 ptie N.-E.) du susdit cadastre. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépenses, portant le numéro d'immeuble 2025, rue Brûlart, Sillery. »

La mise à prix est fixée à trente-trois mille dollars (33 000,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 11 février 1984 33811

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000001-842

LA CAISSE POPULAIRE DE MONT-JOLI, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1553, boulevard Jacques-Cartier sud, Mont-Joli, district de Rimouski, partie demanderesse, contre **JOSEPH MEUNIER**, commerçant, résidant et domicilié au 455, rue Tessier, ville et district de Rimouski, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Une partie du lot numéro quatre cent soixante (ptie 460) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, mesurant cent vingt-six pieds de largeur le long de la route de Sainte-Blandine par cent soixante pieds de profondeur le long du chemin du 3^e Rang (équivalant à 38,4 mètres de largeur par 48,77 mètres de profondeur), bornée à l'ouest à la route de Sainte-Blandine, au nord à Gonzague Gagnon, à l'est à Monique Lévesque et au sud au chemin du 3^e Rang, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire

devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 8 989,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le JEUDI QUINZIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 30 janvier 1984

33821

Roberval

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000043-83-7
S. 155-18-000028-83-1

J.O. BEAULAC INC., 137, 8^e Avenue, Dolbeau, partie demanderesse, contre JEAN GAUTHIER, 64, Principale, Saint-Eugène, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, partie mise en cause.

Description

«Un emplacement situé au village de Saint-Eugène d'Argentenay, mesurant quatre-vingts pieds équivalent à vingt-quatre mètres et trois cent quatre-vingt-quatre millièmes de largeur dans ses côtés sud-ouest et nord-est sur cent pieds équivalent à trente mètres et quarante-huit centièmes de profondeur ou longueur dans ses côtés sud-est et nord-ouest (80 pi × 100 pi /ou/ 23,384 m × 30,48 m), faisant partie de la partie sud-ouest du lot connu et désigné sous le numéro vingt-neuf-B (ptie de ptie S.-O. lot 29-B du Quatrième Rang (rang IV) du cadastre officiel du canton de Pelletier, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec appartenances et dépendances, la bâtisse dessus érigée l'ayant été par l'acquéreur, borné comme suit: dans le sens de la largeur, dans son côté sud-ouest, en front, par le chemin public dudit rang IV ou rue Principale du village de Saint-Eugène d'Argentenay; à l'arrière, dans son côté nord-est, de même que dans le sens

de la profondeur ou longueur, dans son côté nord-ouest, par le résidu de ladite partie sud-ouest dudit lot numéro vingt-neuf (Reynold Gauthier) suivant enregistrement numéro 186999) et, également dans le sens de la profondeur, dans son côté sud-est, par l'emplacement de sieur Marcel Belley, suivant vente enregistrée sous le no 179171.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 426,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 2,13.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 29 mars 1984

33771

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 500-05-010105-83-9
S. 155-18-000030-83-7

R.OGER L. BEAULIEU, Conseil de la Reine, avocat, résidant et domicilié au 3044, chemin Saint-Sulpice, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ENERTOURBE INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social dans la Communauté urbaine de Montréal, province de Québec, et ayant élu domicile chez Deloitte, Haskins, 1, place Ville-Marie, 32^e étage, ville et district de Montréal, province de Québec, a/s du Président de son Conseil, M. Keith Horsburgh, partie défenderesse, et LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté aux droits de la province, département de l'Énergie et des Ressources, bureau du directeur des greffes de Montréal, 1, Notre-Dame est, ville et district de Montréal, province de Québec, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, partie mise en cause.

Description:

«Bail minier, no 725 (superficiaire et souterrain) émis par le Gouvernement du Québec à la défenderesse sur les immeubles suivants: les lots 11 à 16, rang II, le lot 15, la demie sud-est des lots 17 et 18, rang III, ainsi que le lot 16, rang III (distraction faite de la partie

de ce lot 16 sous «bail à ferme» no 698, d'une superficie de 7,89 hectares, accordé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation, le tout, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, comprenant une superficie de 360,11 hectares.

a) Permis de mise en valeur:

No 370177, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 018, rang 03 et lot 017, rang 03, respectivement, lequel permis affecte les lots originaux dix-huit A et dix-huit B, et dix-sept, rang III (18-A et 18-B) et 17, rg III) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370178 sur les claims 01 et 02 situés dans Milot, lot 016, rang 03 et lot 015, rang 03 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux seize-A et seize-B, et quinze-A et quinze-B, rang III (16-A et 16-B et 15-A et 15-B, rg III) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370179, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 01, rang 03 et lot 013, rang respectivement, lequel permis affecte les lots originaux quatorze et treize, rang III (14 et 13, rg III) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370180, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 012, rang 03 et lot 011, rang 03 respectivement, lequel permis affecte, les lots originaux douze et onze, rang III (12 et 11, rg III) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370181, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 010, rang 03 et lot 011, rang 02 respectivement, lequel permis affecte le lot original dix, rang III (10, rg III) et le lot original onze, rang II (11, rg II) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370182, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 012, rang 02 et lot 013, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux douze et treize, rang II (12 et 13, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370183, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 014, rang 02 et lot 015, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux quatorze et quinze, rang II (14 et 15, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370184, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 016, rang 02 et lot 026, rang 02 respectivement, lequel permis affecte le lot original seize et le lot original vingt-six-A et le lot original vingt-six-B, rang II (16 et 26A et 26-B, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370185, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 027, rang 02 et lot 028, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux vingt-sept et vingt-huit, rang Deux (27 et 28, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370186, sur les claims 01 et 02 situés dans Milot, lot 028, rang 02 et lot 030, rang 02 respectivement, lequel permis affecte, les lots originaux vingt-neuf et trente, rang II (29 et 30, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370187, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 031, rang 02 et lot 032, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux trente et un et trente-deux, rang II (31 et 32, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370188, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 033, rang 02 et lot 034, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux trente-trois et trente-quatre, rang II (33 et 34, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370189, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 035, rang 02 et lot 036, rang respectivement, lequel permis affecte les lots originaux trente-cinq et trente-six, rang II (35 et 36, rg II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

b) Un certain terrain, de figure irrégulière, faisant partie des lots 13 et 14, rang III, au cadastre officiel du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, lequel terrain est borné vers le nord par le lot 15, vers l'est par la ligne de division des rangs II et III dudit canton, vers le sud par le lot 12 et vers l'ouest par le centre du ruisseau qui s'y trouve ou encore par la partie restante des lots 13 et 14; mesurant mille deux cent soixante-dix mètres (1 270 m) environ vers le nord, cinq cent vingt-trois mètres et huit dixièmes (523,8 m) vers l'est, mille deux cent trente mètres (1 230 m) environ vers le sud, deux cent soixante-deux mètres et dix-sept centièmes (262,17 m), cent treize mètres et cinquante centièmes (113,50 m), cent trente-six mètres et sept centièmes (136,07 m) et quinze mètres et six centièmes (15,06 m) vers l'ouest;

contenant en superficie soixante-cinq hectares et douze centièmes environ (65,12 ha).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Denis Fournier, arpenteur-géomètre, sous son numéro de référence 386 en date du 18 novembre 1981.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 1 050,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif 1,05.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le QUINZIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 26 janvier 1984

33772

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 150-05-000747-83-4
S. 155-18-000001-84-6

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT SAGUENAY-LAC ST-JEAN, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 371, rue Racine est, ville et district de Chicoutimi, partie demanderesse, contre LARRY ZARITSKY, domicilié et résidant au 1098, rue Ouellet, Saint-Félicien, district de Roberval, partie demanderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, district de Roberval, partie mise en cause.

Description:

«Une terre, située en la ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, connue et désignée comme étant la demie sud-est du lot numéro sept ($\frac{1}{2}$ S.-E. 7), du Deuxième (II) Rang, du cadastre officiel du canton Demeules, comprise dans les bornes suivantes, savoir: en front, au sud-ouest, au chemin public passant entre les rangs 2 et 3 dudit canton; du côté nord-ouest à la demie nord-ouest de ce même lot appartenant à M. Louis-Marie Fortin ou représentants; en profondeur, au nord-est, au rang 1 de ce même canton et enfin, du côté sud-est au lot numéro 6, dits rangs et canton;

Sauf à distraire:

a) En faveur de M. Denis Meloche un morceau de terrain, faisant partie dudit lot $\frac{1}{2}$ S.-E. 7, rang 2, canton de Demeules, mesurant cinquante mètres équi-

valant à cent soixante-quatre pieds et quatre centièmes de pied (50,0 m, soit 164,04 pi) dans ses côtés nord-est et sud-ouest et cent mètres équivalant à trois cent vingt-huit pieds et huit centièmes de pied (100,0 m, soit 328,08 pi) dans ses côtés nord-ouest et sud-est, contenant en superficie cinquante-trois mille huit cent dix-huit pieds carrés et vingt-quatre centièmes (53 818,24 pi²), avec bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances, borné comme suit, savoir: en front, du côté sud-ouest, au chemin public passant entre les rangs 2 et 3 dudit canton (chemin rang Double nord); du côté nord-ouest, à la $\frac{1}{2}$ N.-O. dudit lot 7, propriété de M. Louis-Marie Fortin ou représentants et enfin, des côtés nord-est et sud-est, au résidu dudit lot $\frac{1}{4}$ S.-E. 7, vendue à M. Larry Zaritsky et ci-haut décrite. La ligne sud-est du morceau de terrain présentement distraite est parallèle et située à une distance de quatre-vingts mètres et quarante-deux centièmes équivalant à deux cent soixante-trois pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (80,42 m, soit, 263,84 pi) de la ligne de division séparant les lots 6 et 7, dits rang et canton.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 2 223,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif 1,04.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 26 janvier 1984

33746

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
No 415-05-000113-836
Shérif Saint-François no 3004

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, partie demanderesse, contre JACINTHE McNEIL et MARC McNEIL; rési-

dant au 210, rue Duverger, appartement 107, Sherbrooke, parties défenderesses.

«Un terrain ou emplacement situé en la ville d'Asbestos, sur la rue Laurier, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Shipton, dans le Troisième Rang, comme étant une partie de la subdivision numéro cent soixante-quatre du lot originaire numéro sept E et une partie de la subdivision numéro trente-deux du lot originaire numéro six E, et plus amplement borné comme suit: partie no 7E-164: vers le nord-est à la partie du même lot 7E-164 appartenant à la ville d'Asbestos, et constituant l'élargissement de la rue Laurier, vers le nord-ouest au lot no 7E-237, vers le sud-ouest au lot no 7E-268 et vers le sud-est au lot no 6E-32; partie no 6E-32: vers le nord-est à la partie du même lot 6E-32 appartenant à la ville d'Asbestos et constituant l'élargissement de la rue Laurier, vers le nord-ouest au lot no 7E-164, vers le sud-ouest au lot no 6E-143, et vers le sud-est au lot no 6E-1 étant la rue Bergeron; avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances de la susdite rue Laurier.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 7 547,25 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI TREIZIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 24 janvier 1984

33682

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001226-824
S. 3003

NOËLLA LEBLANC, résidant et domiciliée au 280, rue Manville, Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **IMMEUBLES EXPERTS J.L. INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 4335, rue Fontaine, Rock-Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux du lot originaire numéro neuf C (9C-2) pour le rang Onze (rg XI) aux plan et livre de

renvoi officiels pour le canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 4036, rue Labbé, Rock-Forest. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 2 462,25 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 25 janvier 1984

33721

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018018-810

LEASEWAY FLEET INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la ville et le district judiciaire de Montréal, 5390, boulevard Décarie, demanderesse, contre **ROBERT LÉGARÉ**, gentilhomme, de la municipalité de Shawinigan-Sud, district judiciaire de Saint-Maurice, y résidant et domicilié au 1470, rang Saint-Mathieu, défendeur.

«Un emplacement situé à Shawinigan-Sud, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-treize (893-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avec bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 1470, rang Saint-Mathieu, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 976,00 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 32 640,00 \$ × 25 % × par le facteur 1,10, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, palais de justice, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local ss. 02, le VINGT-

SEPTIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 27 janvier 1984

33747

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009797-828

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal, dudit district, partie demanderesse, contre ROBERT DESAUTELS, résidant et domicilié au 892, rue Valois, Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Et bref noté, 700-05-000524-839, COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST contre ROBERT DESAUTELS et GAËTANE DUPLESSIS DESAUTELS.

«Un emplacement ayant front sur la rue Valois à Sainte-Thérèse-en-Haut, connu et désigné comme étant la subdivision quatre cent cinquante-huit du lot originaire cinq cent cinquante-trois (553-458) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Avec la maison y érigée portant le numéro 892 sur ladite rue Valois, tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 13 426,25 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 janvier 1984

33783

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000111-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 5, rue Principale, L'Annonciation, district de Labelle, partie demanderesse, contre T.M. SKI CORPORATION LTÉE., compagnie légalement constituée, ayant son bureau principal au chemin Russell, Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble situé en la municipalité de la paroisse du village de Saint-Jovite, comté de Laurentides-Labelle, division d'enregistrement de Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre (ptie 204) au cadastre officiel du canton de De Salaberry; mesurant deux cents pieds (200,0 pi) en front dans ses limites nord et sud par deux cents pieds (200,0 pi) de profondeur dans ses limites est et ouest. Borné au nord par une partie du lot numéro deux cent quatre étant un chemin public; au sud, à l'est et à l'ouest par d'autres parties du lot deux cent quatre. À remarquer que le coin nord-est dudit lot est situé à une distance de trois cent cinquante pieds (350,0 pi) de la ligne séparative des lots deux cent trois et deux cent quatre du canton de De Salaberry, ladite ligne étant prise le long de la limite sud du chemin public séparant les lots deux cent quatre et deux cent onze au cadastre officiel du canton de De Salaberry; avec bâtisse dessus construite.

La mise à prix est fixée à 10 352,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de MARS 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 janvier 1984

33784

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000975-833

CAISSE POPULAIRE STE-PAULE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 925, Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre HÉLÈNE PRÉVOST, domiciliée et résidant au 720, Filion, appartement 17, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement composé:

1. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante-huit (partie 558-30) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme; mesurant quinze pieds et deux dixièmes de pied (15,2 pi) à l'est et à l'ouest par cent vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (129,6 pi) au nord et au sud, contenant en superficie mille neuf cent soixante-dix pieds carrés (1 970 pi²). Borné au nord par une partie du lot 559-9 étant la partie du terrain ci-après décrite; à l'est par la rue 558-13 (rue Hamel), au sud par une partie du lot 558 et à l'ouest par le résidu du lot 558-30.

2. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante-neuf (partie 559-9) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme; (mesurant cinquante-quatre pieds et six dixièmes de pied (54,6 pi) dans une première ligne à l'est et sept pieds et sept dixièmes de pied (7,7 pi) dans une seconde ligne à l'est; cent vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (129,6 pi) au sud; cinquante-neuf pieds et huit dixièmes de pied (59,8 pi) à l'ouest et cent quarante-sept pieds (147,0 pi) au nord, contenant en superficie huit mille deux cent cinq pieds carrés (8 205 pi²). Borné au nord par une partie du lot 559; à l'est par la rue 559-5 (rue Hamel); au sud par une partie du lot 558-30 décrite plus haut et à l'ouest par le résidu du lot 559-9.

Avec une maison en construction portant le numéro d'immeuble 1017, rue Hamel, Lac-Cloutier, Bellefeuille. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment la servitude de droit d'accès au lac La Salette, telle que mentionnée dans l'acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 581636.

La mise à prix est fixée à 7 490,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au

shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 25 janvier 1984

33785

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000913-834

LOUISE PICHÉ, domiciliée et demeurant au 594, boulevard Bourassa, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre YVON GERMAIN, domicilié et demeurant au 2055, boulevard Labelle, Lafontaine, district de Terrebonne, partie défenderesse.

«Un certain emplacement situé dans le village de Lafontaine, comté de Terrebonne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238-3), ayant une superficie de dix-neuf mille neuf cent quarante-deux pieds carrés (19 942 pi²); avec toutes les bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve avec tous droits inhérents audit immeuble sans exception ni réserve mais sujet à la servitude en faveur d'Hydro-Québec (Gatineau Power) déposée au bureau d'enregistrement de Terrebonne, sous le numéro 290195.»

La mise à prix est fixée à 17 484,25 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 24 janvier 1984

33786

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Terrebonne
 No 700-02-002077-833

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE, 2274, boulevard des Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MICHEL MONETTE, de lieux inconnus, partie défenderesse.

«Un terrain vacant connu comme faisant partie du lot originaire numéro vingt-cinq C, dans le Troisième Rang, canton d'Abercrombie, aux livre et registre officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte; mesurant 100 pieds de large sur une profondeur de 100 pieds, mesures anglaises. Borné comme suit: au sud-ouest par le chemin, au sud-est par une partie du lot vingt-cinq C appartenant à M. Angelo Callare, au nord-est et au nord-ouest par le résidu du lot vingt-cinq C.»

La mise à prix est fixée à 540,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Cour supérieure
 Bureau du shérif
 Saint-Jérôme, le 25 janvier 1984

33787

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-017990-829

VIC MÉTAL CORPORATION, partie demanderesse, contre MARCEL GODIN, 1380, rue Dupras, Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un lopin de terre situé au village de Saint-Jovite, faisant partie du lot quatre cent sept (ptie 407) du cadastre du canton de De Salaberry; mesurant cedit lopin de terre, quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (89,5 pi) de profondeur dans la ligne nord, quatre-vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (89,7 pi) de profondeur dans sa ligne sud, cent soixante-treize pieds et six dixièmes de pied (173,6 pi) de largeur dans sa ligne ouest et également cent soixante-treize pieds et six dixièmes de pied (173,6 pi)

de largeur dans sa ligne est. Borné cedit lopin de terre, à l'ouest par une rue projetée de soixante-six pieds (66,0 pi) de largeur et devant être incessamment verbalisée, au nord par une autre partie du même lot sous promesse de vente à dame Solange Lafond-Gaboury, à l'est par une autre partie du même lot dont une partie est sous promesse de vente à dame Solange Lafond-Gaboury et une autre partie vendue ou devant être incessamment vendue à Roland Boivin et au sud par une autre partie du même lot restant la propriété de Dame Yvone Dupras-Dubois. Avec droit de passage dans la rue projetée de soixante-six pieds (66,0 pi) de largeur à l'ouest du terrain hypothéqué et dans sa continuation pour donner accès au chemin public; avec bâtisse, le tout ayant une superficie de quinze mille cinq cent quarante pieds (15 540 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 12 430,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 24 janvier 1984

33788

Trois-Rivières*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Trois-Rivières
 No 400-05-000391-830
 S. 400-18-000053-839

BANQUE NATIONALE DU CANADA, banque à charte légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 135, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre LES SERRES COURTEAU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1831, boulevard Saint-Alexis, Saint-Maurice, district de Trois-Rivières, défenderesse, et ALAIN COURTEAU, SYLVAIN COURTEAU & PIERRE BERNIER, 1831, boulevard Saint-Alexis, Saint-Maurice, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue

Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

«Tout le lot numéro cent quinze (115) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Saint-Maurice, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 18 099,90 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MARDI TREIZIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
M^e JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 27 janvier 1984 33778

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000701-830
S. 400-18-000067-839

CAISSE POPULAIRE DE GENTILLY, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 1780, avenue des Hirondelles, Gentilly, ville de Bécancour, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre DAME SOLANGE CHAPDELAINÉ, résidant et domiciliée au 588, rang 5, Sainte-Sophie-de-Lévrard, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, avenue Nicolas-Perrot, ville de Bécancour, district de Trois-Rivières, mis en cause.

«Une terre située sur le Cinquième Rang de la seigneurie de Lévrard, en la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard, contenant trois (3) arpents de largeur au front sur environ vingt-cinq (25) arpents de profondeur, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pierre-les-Becquets, division d'enregistrement de Nicolet no 1 à Bécancour, comprenant Sainte-Sophie-de-Lévrard, comme étant une partie du lot de terre numéro cinq cent soixante-dix-neuf (ptie 579) bornée comme suit: en front, vers le nord-ouest, par le chemin du Cinquième Rang; en profondeur, vers le sud-est, par la partie du lot 579 appartenant à Camping Paris Inc. ou représentants; d'un côté, vers le nord-est, par le lot 578 et vers le sud-ouest, par le lot 580; le tout, avec

les autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 30 581,10 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
M^e JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 27 janvier 1984 33779

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000533-837
S. 400-18-000063-838

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES, 1266, rue Notre-Dame, Trois-Rivières, dit district, demanderesse, contre JULIEN DESCHÈNES et DAME MARGUERITE BOISCLAIR DESCHÈNES, domiciliés au 1235, des Jasmins, Sainte-Angèle-de-Laval, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, Nicolas-Perrot, Bécancour, district de Trois-Rivières, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, dit district, mis en cause.

1. «Un emplacement situé à Sainte-Angèle-de-Laval, ville de Bécancour, connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la redivision du lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-22-3) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval, tel que cadastré, avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 1170, rue les Violettes, Sainte-Angèle-de-Laval, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 21 573,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, rue Nicolas-Perrot, Bécancour, district de Trois-Rivières, le MERCREDI QUATORZIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

2. «Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante-neuf (ptie 59) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, borné au nord-ouest par la rue Notre-Dame (route 138) où il mesure trente-deux mètres (32 m); au nord-est par la rue Deschênes où il mesure quarante-six mètres et trente-trois centièmes (46,33 m); au sud-est, par une autre partie dudit lot 59 où il mesure vingt-huit mètres et soixante-cinq centièmes (28,65 m); au sud-ouest, par les lots 59-2 et 59-3 où il mesure soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m); avec la maison dessus construite portant les numéros 8485, 8487 et 8489, rue Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 12 975,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, dit district, le JEUDI QUINZIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
M^e JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 26 janvier 1984

33780

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville d'Amos

Avis est donné par le soussigné, greffier de la ville d'Amos, qu'en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la ville d'Amos lors de la séance régulière tenue le lundi 16 janvier 1984, il sera procédé à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes le vendredi, 17 février 1984 à 10 heures, à la salle du Conseil à l'hôtel de ville au 182, 1^{re} Rue est, Amos. Les avis ont été publiés, conformément à la Loi sur les

cités et villes, aux numéros des 25 janvier et 1^{er} février 1984 du quotidien « Les Échos Abitibiens ».

Amos, le 2 février 1984

33818

Le greffier,
JEAN COTTEN, *notaire*

Municipalité régionale de comté d'Avignon

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Yvon Roy, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Avignon qu'en vertu de l'article 730 du Code municipal, la liste des propriétés qui seront vendues à l'enchère publique, le 8 mars 1984, a été publiée au journal « L'Aviron » dans son édition du 11 janvier 1984 et qu'une deuxième publication a été faite le 25 janvier 1984.

Nouvelle, le 27 janvier 1984

33683

Le secrétaire trésorier,
YVON ROY

Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, que la publication de l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 8 mars 1984 pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal « Le Pharillon », éditions des 17 et 24 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Gaspé, le 26 janvier 1984

33781

Le secrétaire-trésorier,
HENRI PRESTON

Municipalité régionale de comté de L'Islet

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de L'Islet, que la liste et l'avis de vente pour taxes d'immeubles situés dans les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Perpétue, Saint-Adalbert et Saint-Aubert ont été publiés au journal « Le Peuple/

Courrier de la Côte-du-Sud » les mercredis 18 janvier et 25 janvier 1984.

Saint-Jean-Port-Joli, le 26 janvier 1984

33722

Le secrétaire-trésorier,
BENOIT LÉVESQUE

Ville de Marieville

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Marieville, que l'avis ainsi que la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, le vendredi 24 février 1983 à 10 heures, en la salle des délibérations du Conseil municipal, 682, rue Saint-Charles, Marieville, ont été publiés les 31 janvier et 7 février 1984, dans « Le Journal de Chambly ».

Marieville, le 8 février 1984

33723

Le greffier,
YVES G. VINCENT, O.M.A.

Municipalité régionale de comté de Maskinongé

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine J. McMurray, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de Maskinongé, qu'un avis a été publié au journal « L'Écho de Louiseville/Berthier », les 18 et 25 janvier 1984, les immeubles à être vendus à l'enchère publique (selon la Loi) pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes ne sont pas payées, avec les frais encourus avant la vente.

Louiseville, le 30 janvier 1984

33819

La secrétaire-trésorière,
CATHERINE J. MCMURRAY

Municipalité régionale de comté des Moulins

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Denis Leclerc, secrétaire-trésorier, que la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes pour l'année 1983 pour les municipalités de La Plaine et de Saint-Louis-de-Terrebonne, a été publiée à l'hebdomadaire « Le Trait d'Union » le 17 janvier 1984 et le 24 janvier 1984.

Terrebonne, le 1^{er} février 1984

33748

Le secrétaire-trésorier,
DENIS LECLERC

Municipalité régionale de comté de Roussillon

La municipalité régionale de comté de Roussillon a fait publier au journal « Le Reflet », les 18 et 25 janvier 1984, un avis public de ventes pour taxes en la manière ordinaire prévue par la loi.

Delson, le 26 janvier 1984

33749

Le secrétaire-trésorier et coordonnateur,
MICHEL BRUNELLE,
urbaniste

Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Roland Lord, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, que j'ai fait paraître deux fois au journal « La Frontière Inc. » publié à Rouyn, les 11 et 18 janvier 1984, la liste et l'avis public relatifs aux immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le 8 mars 1984.

Rouyn, le 27 janvier 1984

33750

Le secrétaire-trésorier,
ROLAND LORD

P paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Avis est, par les présentes, donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier, que l'avis de vente pour taxes par la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, daté du 29 décembre 1983, a été publié au journal « Cités Nouvelles » aux éditions du 19 janvier 1984 et du 26 janvier 1984.

Île-Bizard, le 27 janvier 1984

33751

Le secrétaire-trésorier,
GASTON LADOUCEUR

Errata

Terrebonne

No 700-02-000748-831

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE contre C.W. SANDERS.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 14 janvier 1984, 116^e année, no 2, page 143, la désignation de l'immeuble aurait dû se lire comme suit:

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot numéro dix (10-142) du Deuxième Rang, canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte. »

Au lieu de ce qui était mentionné dans l'avis.

De plus, l'heure de la vente doit se lire TREIZE heures TRENTE, au lieu de QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU,
tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 janvier 1984

33756

Fieri Facias de Terris

Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
C.S.D.K. 250-05-000221-838
S. 250-18-000078-835

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 21 janvier 1984, 116^e année, no 3, page 260, GILLES THÉRIAULT, domicilié et résidant au 55, des Érables, Rivière-du-Loup, a par erreur été désigné comme défendeur. Celui-ci n'étant que mis en cause au dossier. En conséquence, la désignation devrait se lire comme suit:

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, faisant affaires au 62, Témiscouata, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, demanderesse, contre SERGE MICHAUD, domicilié et

résidant au 845, Commerciale est, Notre-Dame-du-Lac, district de Kamouraska, défendeur.

Le shérif adjoint,
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, 30 janvier 1984

33802

INDEX

**ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'**

LAC-BROME, VILLE (<i>Délégation</i>)	541
MATANE, MRC (<i>Délégation</i>)	541
TROIS-RIVIÈRES, VILLE (<i>Délégation</i>)	541

**AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'**

LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, MRC (<i>Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire</i>)	541
ROUYN-NORANDA, MRC (<i>Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement</i>)	541

AVIS DIVERS

BEAUPORT, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	541
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (<i>Rachat d'obligations</i>)	542
DENHOLM, MUNICIPALITÉ (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	542
ÉGLISE CHRÉTIENNE ÉVANGÉLIQUE DE SAINT-JUSTE-DE-BRETEINIÈRES (<i>L.P.S.</i>)	542
FATIMA, MUNICIPALITÉ (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	543
MONTRÉAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	543
POINTE-LEBEL, VILLAGE (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., M-39</i>)	543
SUCCESSION CLÉMENT CLOUTIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	543
SUCCESSION MICHEL BLAIS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	543
SUCCESSIONS MICHEL-JOSEPH FORTIN ET RENÉ FORTIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	544

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE**
DEMANDES

ALLISON MANZEROLLE, NATALIE	544
ARY, KALIL	544
BISSON, JEANNE	544
BOISVERT, LUCIENNE	544
BONNEAU, RICHARD	545
CORDONNIER, ÉRIC	545
CORDONNIER, HUGUETTE	545
CORDONNIER, JEAN-MARC	545
CORDONNIER, LUC-FRANÇOIS	545
CORDONNIER, ROBERT	545
DEMIRDJIAN, VARTANOUCHE	545
DEVEAU, CAROLL	545
D'ONOFRIO, GIUSEPPINA	545
GAUTHIER, JULIETTE	545
GÉRONIMO, JACQUES	545
GOGUEN, JOSEPH JEAN ROCH ANDRÉ	545
GRANOVSKY, DAVID	546
HETHERINGTON BOUDREAU, JOHN CHARLES	546
JAKUBOVIC, HUGO	546
JOSEPH AMBROISE	546
LEMIEUX, PIERRE	546
MARTIN, JOHANNE	546

PEARSON, MARIE FERNANDE JOSEPHTE	546
PELLERIN DE LA VERGNE, NICOLE FRANCE	547
PETITCLERC, JOËLLE	547
PHAN, THI PHUONG CHI	547
PHAN, TRUNG HIEU	547
POIRIER, GUY	547
WIZNOWYCZ, JACQUELINE	547

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	507
----------------------------------	-----

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	507
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	517
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	522
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	527

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	527
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	532

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	534
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	535
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	536
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	537

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2156-0388 QUÉBEC INC.	547
AGENCE DE COURTAGE J. PAQUETTE ET ASSOCIÉS INC.	547
ANONYMES INC. (LES)	548
AQUEDUC DE ST-GRÉGOIRE LTÉE	548
AUTO L. MORIN INC.	548
BEVSHAR HOLDINGS LTD.	548
BLANCHARD & WINKLER INC.	548
BRAMCO DECOR PRODUCTS INC.	553
BRAMLER INVESTMENT CORPN.	548
CABOTEUR INC. (LE)	548
CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE KING LTÉE	549
CEXBA INC.	549
COEURS D'AUTOMNE (LES)	549
CONCRETE ENGINEERING LIMITED	549
CRÉATION MARCEL INC.	549
DION (C.D.) CÉRAMISTES LTÉE	549
DISQUES & BANDES MAGNÉTIQUES LE COMPTOIR DU FABRICANT INC.	549
DISTRIBUTIONS MARTIER INC. (LES)	550
DORCAS LTD.	550

DU CÔTÉ DE CES GENS INC.	550	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
DUKE CONSTRUCTION CO. LTD.	550		
ÉDITIONS CLAUDE DUBOIS INCORPORÉE (LES)	550		
ENTREPRISES AGRICOLES ST-HUBERT LTÉE (LES)	550		
ENTREPRISES ANTONINO CAMMALLERI INC. (LES)	550	FORMATION	
ENTREPRISES CHERBOURG INC. (LES)	550	SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIERE D'AMÉRIQUE DU NORD, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LA)	539
ENTREPRISES JACOB INC. (LES)	551	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE BERRI-GOUIN ENR.	539
ENTREPRISES P. BAILLARGEON LTÉE (LES)	551		
ENTREPRISES RAIME LTÉE (LES)	551		
EXTERMINATION DEUX-MONTAGNES INC.	551	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
GARAGE HINSE LTÉE	551		
GESTION BEVSHAR LTÉE	548		
GESTION E.G.C. INC.	551		
GESTION JEAN PERREAULT INC.	551	ASSURANCES — LOI SUR LES	
GESTION TREVEL INC. (LA)	552	LES COOPÉRANTS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE (<i>Demande de modification de permis</i>)	556
GOLD (S.) FURS LIMITED	552	PRÉSERVATRICE FONCIÈRE T.I.A.R.D. (<i>Délivrance de permis</i>)	557
GRIGNOTINS INC.	552		
HABITATIONS BEAUCERONNES INC.	552	LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA	
INSTITUT DE L'OUEST DE L'ÎLE INC.	552	MAGASIN CO-OP DE ST-MARTIN	557
INVESTISSEMENTS BRAMLER INC. (LES)	548		
INVESTISSEMENTS MANGUE LTÉE (LES)	552	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
KING STREET SHOPPING CENTRE LTD.	549	ÉNERGIE ET RESSOURCES	
LEANFORT INC.	552	CADASTRES	
LITWIN (H.J.) HOLDINGS INC.	552	ASHUAPMOUCHOUAN, CANTON	557
MAISON DU BOIS (AMOS) INC. (LA)	553	BARRAUTE, CANTON	557
MONSIEUR RÉFRIGÉRATION INC.	553	BEAUPORT, PARISSÉ	558
MULTI-NATIONAL TEXTILES LTD.	553	BOLTON, CANTON	558
NORTHLUCK REALTIES INC.	553	BOURLAMAQUE, CANTON	558
ORLY INVESTMENT CORPORATION	553	BROME, CANTON	558
PORETE CO. (CANADA) LTD.	553	CANTON-DE-CHAMBLY, VILLAGE	558
PRODUITS DE DÉCOR BRAMCO INC. (LES)	553	CHARLESBOURG, PARISSÉ	559
RAIME ENTERPRISES LTD.	551	CHARLESBOURG, PARISSÉ	559
RASSENTI-DAGG INC.	553	CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	559
RÉSIDENCE D'ANJOU LTÉE (LA)	554	CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	559
ROUYN MÉTAL QUÉBEC LTÉE	554	CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE	560
SOBECO INC.	554	DALQUIER, CANTON	560
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS TRITON INC.	554	DÉCARIE, CANTON	560
SPORT LENN INC.	554	DEMEULLES, CANTON	560
SPORTS PARC ROSS INC.	554	GORE, CANTON	560
STROLL BROS INC.	554	GORE, CANTON	561
TABAGIE ET RESTAURANT SANDRA (1981) INC.	554	HARTWELL, CANTON	561
TEXTILES MULTI-NATIONAL LTÉE (LES)	553	HULL, CANTON	561
TOUSIGNANT (NORMAND) INC.	555	KILKENNY, CANTON	561
TRITON INVESTMENT INC.	554	LA MOTTE, CANTON	561
VARIÉTÉS GER-LOU INC.	555	LACHINE, PARISSÉ	562
WEXFORD CORPORATION	555	LANDRIENNE, CANTON	562
		LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PARISSÉ	562
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES		LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PARISSÉ	562
		LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PARISSÉ	562
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	538	LONGUE-POINTE, PARISSÉ	563
		LONGUE-POINTE, PARISSÉ	563
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	539	LONGUE-POINTE, PARISSÉ	563
		LONGUE-POINTE, PARISSÉ	564
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA		MALHIOT, CANTON	564
		MARCHANT, CANTON	564
AVIS DE QUALITÉ		MARIEVILLE, VILLAGE	564
BOURBONNAIS, FERNANDE	555	MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	566
GAGNÉ, NORMAND	555		
HANDFIELD, HÉRVÉ	555		
LEGAULT, PIERRE	556		
MARLEAU, EDMOUR	556		
SCULLY, NORMAN	556		
SOGHIGIAN, ARMENAC	556		

MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES)	565	SAINTE-ROSE, PAROISSE	579
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES)	565	SAINTE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	580
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES)	565	SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	580
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES)	565	TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE	580
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	564		
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	565	PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS	
MONTRÉAL, PAROISSE	566	CONCERNANT LES	
MONTRÉAL, PAROISSE	566	COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES DU	
MONTRÉAL, PAROISSE	566	CANADA (CAHC)	580
MONTRÉAL, PAROISSE	567	GIRARD (SYLVIE) ET RÉJEAN DAOUST	581
MONTRÉAL, PAROISSE	567	SAINT-PIERRE-DE-LAMY, MUNICIPALITÉ	581
MONTRÉAL, PAROISSE	567	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE	
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY,		LOGEMENT (SCHL)	580
PAROISSE	567		
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA		RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES	
BANLIEUE)	568	— LOI CONCERNANT LES	
ORFORD, CANTON	568		
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	568	REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	540
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	568		
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	568	SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC —	
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	569	LOI SUR LA	
RICHELIEU, VILLAGE	569	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE	
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	569	MONT-ROLLAND (L.P.)	581
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	569	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE	
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	569	SAINT-ROBERT (L.P.)	581
ROBERVAL, CANTON	570	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE	
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	570	SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD (L.P.)	582
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	570	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE	
SAINT-ANDREWS, PAROISSE	571	SAINT-STANISLAS (L.P.)	582
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	571	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAYABEC	
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	571	(L.P.S.)	582
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	571	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VARENNES	
SAINT-CÉSaire, PAROISSE	571	(L.P.)	582
SAINT-CLÉMENT, PAROISSE	572		
SAINT-CLÉMENT, PAROISSE	572	SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS	
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	572	— LOI SUR LES	
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	572	CENTRAL AND EASTERN MORTGAGE CORPORATION	
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	573	(Permis)	582
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	573	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CENTRALE ET DE L'EST	
SAINT-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	573	(Permis)	582
SAINT-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	573		
SAINTE-FLORE, PAROISSE	574	SYNDICATS PROFESSIONNELS —	
SAINTE-FOY, PAROISSE	574	LOI SUR LES	
SAINTE-FOY, PAROISSE	574	SYNDICAT DE L'UPA D'ARGENTEUIL-SUD (Formation)	583
SAINTE-FOY, PAROISSE	574		
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	574	VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS —	
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	575	LOI SUR LA	
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	575	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU	
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	575	CANADA	583
SAINTE-ISIDORE, PAROISSE	575		
SAINTE-JEAN, PAROISSE	576	VENTE(S) PAR LICITATION	
SAINTE-JEAN, VILLE	576	LAFRANCE c. LAMOTHE ET AL.	583
SAINTE-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE	575		
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE	576	VENTES PAR SHÉRIF	
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE	576	ABITIBI	
SAINTE-JÉRÔME, VILLAGE	577	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES	
SAINTE-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE	577	BOIS-FRANCS (LA) c. LAFLAMME ET AL.	587
SAINTE-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE	577		
SAINTE-LAURENT, PAROISSE	577	BEAUCE	
SAINTE-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	577	BARON c. POIRIER	587
SAINTE-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	578		
SAINTE-MARC, PAROISSE	578		
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE	578		
SAINTE-MARTINE, PAROISSE	578		
SAINTE-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE	579		
SAINTE-NICOLAS, PAROISSE	579		
SAINTE-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE	579		
SAINTE-ROMUALD-D'ETCHEMIN, PAROISSE	579		

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE ST-BENOIT DE GRANBY (LA) c.
LESSARD 588

HULL

BANK OF NOVA SCOTIA (THE) c. BOWLES 588
BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE c. ABRAHAM 589
BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE c. GRAVELINE 589
BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE c. RONEY *ET AL.* 590
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARON 590
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. WHELAN 591

IBERVILLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LABRECQUE 591
DELAND c. DESNOYERS 592

KAMOURASKA

CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER (LA) c. MICHAUD 593
CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER (LA) c. MICHAUD
(*Erratum*) 610

LABELLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES
CONSTRUCTIONS PAQUETTE & LECAVALIER INC.
ET AL. 593

MONTMAGNY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARON 594

MONTREAL

LA MUTUELLE DU CANADA c. JOHN *ET AL.* 595

QUÉBEC

ASSURANCE-VIE DESJARDINS c. LES ENTREPRISES
PARAGI INC. *ET AL.* 596
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOURGET 596
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LESSARD 597
BANQUE TORONTO DOMINION c. NAUD 597
BANQUE TORONTO DOMINION c. NAUD 598
LAC-SAINT-CHARLES, MUNICIPALITÉ c. TREMBLAY 598
REINE (LA) c. JOLICOEUR 599

RIMOUSKI

CAISSE POPULAIRE DE MONT-JOLI (LA) c. MEUNIER 599

ROBERVAL

BEAULAC (J.O.) INC. c. GAUTHIER 600
BEAULIEU c. ENERTOURBE INC. *ET AL.* 600
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT SAGUENAY-LAC ST-JEAN
(LA) c. ZARITSKY 602

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. McNEIL *ET AL.* 602
LEBLANC c. IMMEUBLES EXPERTS J.L. INC. 603

SAINT-MAURICE

LEASEWAY FLEET INC. c. LÉGARÉ 603

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c.
DESAUTELS 604
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. T.M. SKI
CORPORATION LTÉE 604
CAISSE POPULAIRE STE-PAULE c. PRÉVOST 605
PICHÉ c. GERMAIN 605
ST-HIPPOLYTE, PAROISSE c. MONETTE 606
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE c. SANDERS (*Erratum*) 610
VIC MÉTAL CORPORATION c. GODIN 606

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES SERRES
COURTEAU INC. *ET AL.* 606
CAISSE POPULAIRE DE GENTILLY c. CHAPDELAINÉ 607
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE
TROIS-RIVIÈRES c. DESCHÈNES *ET AL.* 607

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

AMOS, VILLE 608
AVIGNON, MRC 608
LA CÔTE-DE-GASPÉ, MRC 608
L'ISLET, MRC 608
MARIEVILLE, VILLE 609
MASKINONGÉ, MRC 609
MOULINS, MRC 609
ROUSSILLON, MRC 609
ROUYN-NORANDA, MRC 609
SAINT-RAPHAEL-DE-L'ÎLE-BIZARD, PAROISSE 609



